

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(8^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 12 avril 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Nomination d'un député en mission temporaire** (p. 681).

2. **Reappel au règlement** (p. 681).

MM. Guy Hermier, le président.

3. **Ex-Yougoslavie et prévention des conflits en Europe.**
- Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 681).

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense.

MM. Valéry Giscard d'Estaing,
Richard Cazenave,
Georges Hage,
Jean-Yves Le Déaut.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

M. le ministre des affaires étrangères.

Clôture du débat.

4. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 704).

5. **Dépôt de rapports** (p. 704).

6. **Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution**
(p. 704).

7. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 704).

8. **Dépôt d'une proposition de loi modifiée par le Sénat**
(p. 704).

9. **Ordre du jour** (p. 705).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Jean-Michel Dubernard, député du Rhône, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral, auprès de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 9 avril 1994.

2

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier, pour un rappel au règlement.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, me fondant sur l'article 132, alinéa 3, de notre règlement, je tiens à protester contre la décision de la conférence des présidents de n'autoriser qu'un seul orateur par groupe dans ce débat.

M. Bernard Pons. Elle a bien fait !

M. Guy Hermier. Cette décision, contraire à la coutume, limite en effet l'expression de la diversité des points de vue qui traversent nécessairement l'Assemblée nationale sur une question d'un tel enjeu.

M. Eric Raoult. C'est un rénovateur !

M. Guy Hermier. Avec l'assentiment du groupe communiste, je me proposais d'évoquer ici l'indispensable fermeté à l'égard de l'expansionnisme serbe (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

M. André Fanton. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Hermier. ... le principe inaliénable du maintien de l'intégrité d'une Bosnie pluriethnique et démocratique, la proposition d'une conférence politique de solidarité et de paix à Sarajevo...

M. André Fanton. C'est un discours !

M. Guy Hermier. ... et l'ouverture par l'Europe d'une perspective de coopération pour le développement aux peuples de l'ex-Yougoslavie comme à ceux de l'Europe de l'Est. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Guy Hermier. Je regrette, monsieur le président, de ne pouvoir développer ce point de vue à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. Jacques Limouzy. Un orateur pour vingt-cinq députés, c'est bien assez !

M. Guy Hermier. Je vous demande par conséquent de créer à l'avenir les conditions d'un véritable débat pluraliste, notamment sur des sujets d'une telle portée.

Au-delà, je demande à la conférence des présidents et à l'Assemblée d'examiner la possibilité de ne retenir que le seul principe démocratique qui vaille, celui de l'autonomie des groupes dans la désignation de leurs orateurs, évidemment dans le cadre du temps de parole qui leur est imparti. Je souhaite que cette proposition soit retenue par l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Hermier, je vous rappelle que le groupe communiste est représenté par son président à la conférence des présidents. Celle-ci a décidé, effectivement, que chaque groupe ferait entendre un seul orateur. C'est la loi de la démocratie qui fait que le groupe communiste n'est pas majoritaire à la conférence des présidents.

M. Eric Raoult. C'est une histoire interne aux cocos !

M. Michel Bouvard. Ils n'ont qu'à changer de président !

3

EX-YOUGOSLAVIE ET PRÉVENTION DES CONFLITS EN EUROPE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'ex-Yougoslavie et sur la prévention des conflits en Europe et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement souhaite faire le point devant vous sur deux sujets, l'un d'actualité brûlante, la situation dans l'ex-Yougoslavie, l'autre qui lui est très étroitement lié, la préparation de la conférence sur la stabilité en Europe. J'aborderai successivement, le plus synthétiquement possible, chacun de ces deux sujets.

Tout d'abord, la situation dans l'ex-Yougoslavie.

Deux mois après le tournant qui a été pris grâce à l'ultimatum de l'Alliance atlantique concernant Sarajevo, dans lequel, vous le savez, la diplomatie française a pris

une part déterminante, nous nous trouvons à nouveau à la croisée des chemins. Les événements de Gorazde nous ramènent à une interrogation cruciale : la Bosnie va-t-elle replonger dans un engrenage irréversible de combats et d'atrocités, ou pouvons-nous rétablir la dynamique de paix que nous avons enclenchée ? Je vais essayer de répondre rapidement à cette question.

Depuis un an, notre action a été constamment inspirée par le refus de la résignation dans un drame que chacun avait tendance à considérer comme inéluctable. Toute notre stratégie a visé à mobiliser la communauté internationale pour progresser vers un règlement politique, en jouant à cet effet de toute la gamme des instruments de pression, y compris militaires, à notre disposition. Je voudrais à ce titre rappeler simplement quelques faits ou quelques dates.

Cela a d'abord été la dénonciation très claire, à cette tribune même, de l'agression serbe. Ce fut ensuite, à l'initiative de la France, le vote de la résolution 820 du Conseil de sécurité au mois d'avril 1993, qui a établi à l'égard de la Serbie le régime de sanctions le plus sévère jamais édicté par les Nations unies, puis, en mai 1993, toujours dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité proposée par la France, l'établissement des zones de sécurité, ou du moins du concept de zones de sécurité, pour la protection desquelles la France fut le premier pays, et pendant longtemps le seul, à fournir des renforts.

Lorsque nous eûmes pris conscience que ces tentatives n'aboutissaient pas, nous avons essayé d'unifier la position des Douze et, sur la base d'une initiative que j'ai prise avec mon collègue allemand Klaus Kinkel, nous avons élaboré le plan d'action de l'Union européenne adopté par les Douze en novembre 1993, qui reste, j'y reviendrai dans un instant, le seul cadre global de référence pour tout règlement de paix actuellement disponible.

Enfin, en janvier 1994, dans le cadre du sommet de l'Alliance atlantique, il y eut l'initiative, là encore prise par la France, pour que l'OTAN se saisisse du problème yougoslave et qu'elle obtienne notamment la relève de la FORPRONU à Srebrenica et la réouverture de l'aéroport de Tuzla, qui sont aujourd'hui réalisées. Je ne reviens pas sur l'ultimatum du mois de février que j'évoquais en commençant.

Aujourd'hui, nos objectifs s'inscrivent toujours dans le cadre de cette stratégie que je viens de rappeler et dont nous nous sommes efforcés de maintenir le cap. Ces objectifs sont au nombre de trois. Je les passe rapidement en revue.

Premier objectif, le plus urgent : essayer d'éteindre les foyers d'incendie qui se sont rallumés ici ou là et qui risquent d'embraser l'ensemble de la Bosnie.

Pour cela, il faut d'abord, bien sûr, mettre un terme à l'offensive serbe sur Gorazde, sans délai ni conditions. La France l'a exigé avec une particulière fermeté, et elle soutient donc pleinement les actions aériennes mises en œuvre en pleine conformité avec le dispositif de l'ONU, la résolution du Conseil de sécurité 836 votée par tous les membres du Conseil de sécurité et en particulier par la Russie, ainsi qu'avec le dispositif de l'OTAN que nous avons largement contribué à mettre en place.

Le processus de décision, cette fois-ci, a bien fonctionné. J'en ai pris acte hier en recevant M. Akashi, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies. Vous vous souvenez que, lors de l'incident, ô combien grave, de Bihac, il avait fallu quatre heures trente entre le moment où le commandement sur le terrain avait demandé l'intervention du soutien aérien et le

moment où l'ordre avait été donné. S'agissant de Gorazde, ce délai a été ramené à vingt-cinq minutes. Il y a donc eu là, conformément à ce que la France avait souhaité et demandé au secrétaire général des Nations unies, une amélioration spectaculaire des procédures.

Cette détermination, exprimée par tous les membres du gouvernement français, et notamment par le ministre d'Etat, ministre de la défense, qui y reviendra sûrement dans son intervention, ne doit pas fléchir. La France, qui participe au dispositif d'appui aérien, prendra naturellement en ce sens toutes ses responsabilités.

Parallèlement, et afin d'éviter que se crée un engrenage que nous aurions ensuite beaucoup de mal à arrêter, il faut fixer des buts politiques précis à notre action à Gorazde. Il y a, en effet, une différence sensible entre ce qui s'est passé pour Sarajevo et ce qui se passe à Gorazde. Pour Sarajevo, nous avons défini dans le cadre de l'ultimatum ce que nous demandions aux Serbes. C'était clair : l'exclusion dans une zone de vingt kilomètres des armes lourdes, etc. Je n'y reviens pas. Ce travail doit être fait s'agissant de Gorazde. Il faut déterminer des objectifs clairs, à commencer par un cessez-le-feu immédiat ainsi que le déploiement sur le terrain de la FORPRONU pour s'interposer entre les communautés. Nous examinons la possibilité d'une résolution du Conseil de sécurité à cette fin.

Nous devons simultanément essayer de réduire les autres foyers de tension serbo-bosniaques, à Bihac ou à Maglaj, achever la levée du siège de Sarajevo qui était en bonne voie avant que se déclencher les hostilités à Gorazde, exiger la cessation immédiate des pratiques intolérables de purification ethnique, notamment à Prijedor et à Banja Luka et rester vigilants sur la poursuite des violations des droits de l'homme et des minorités - je pense au Kosovo et au Sandjak.

Premier objectif donc : essayer d'éteindre les foyers d'incendie qui se sont déclarés ici ou là ou qui pourraient se déclencher.

Deuxième objectif de notre diplomatie : assurer la relance et la convergence des initiatives diplomatiques, qui, il faut l'admettre, ont été depuis quelques semaines un peu dispersées. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je l'avais dit moi-même dès le lendemain de l'ultimatum de l'Alliance, et je vais vous expliquer pourquoi il en a été ainsi.

Nous avons salué l'engagement actif des Etats-Unis et de la Russie, que nous avons toujours considéré comme indispensable, alors que l'Union européenne avait jusqu'alors supporté seule l'essentiel du fardeau, qu'il soit diplomatique, humanitaire ou militaire.

La France était, en effet, parfaitement consciente de la nécessité d'un rapprochement entre Croates et Musulmans, et nous avons donc soutenu tout de suite, et sans aucune réserve, le processus ouvert par l'accord de Washington du 18 mars dernier, qui a créé une fédération entre les deux communautés en Bosnie. Cela va fort opportunément à l'encontre de la logique ethnique et renforce les chances de viabilité du nouvel ensemble.

Dans le même esprit, la France s'est réjouie de l'accord de cessez-le-feu dans les Krajinas qui a été conclu à Zagreb sous les auspices de la Russie, des Etats-Unis et de l'Union européenne. Mais - et c'est là que je parlais d'« efforts diplomatiques dispersés », ce qui n'est pas une autocritique, mais un constat de la situation qui s'est créée au lendemain de l'ultimatum - ces accords partiels, conclus à l'initiative soit des Américains, soit des Russes, si importants et si positifs soient-ils - et je viens de dire

que nous les soutenons -, ne débouchent pas automatiquement, on le voit bien aujourd'hui, sur un accord global.

C'est pourquoi, comme je n'ai cessé de le répéter depuis plusieurs semaines, tous nos efforts doivent viser à replacer ces accords partiels dans une dynamique globale en ramenant les Serbes dans le processus de négociation.

Sur le fond, ce nouvel élan diplomatique doit s'appuyer sur les acquis des mois précédents. Je n'y reviens pas. Les initiatives américaines et russes n'ont pas rendu caducs les paramètres principaux du plan européen, notamment tout ce qui concerne la répartition des territoires. Je rappelle que, dans le plan d'action européen, un accord avait été obtenu des parties pour la répartition suivante : 17,5 p. 100 du territoire en faveur de la communauté croate, un tiers pour les Musulmans et le reste, c'est-à-dire 49 p. 100, pour les Serbes de Bosnie.

Le deuxième élément essentiel du plan d'action européen est l'élément « levée » - ou, plus exactement, suspension progressive, puis levée - des sanctions. Il est capital de réintroduire cet élément dans la discussion, où il a été un peu perdu de vue.

C'est sur cette base que la diplomatie française s'est efforcée, depuis plusieurs semaines, de rapprocher les protagonistes, en multipliant les contacts avec chacun d'entre eux. J'ai reçu dans ce cadre, successivement, les ministres, ou Premier ministre, croate, M. Granic, bosniaque musulman, M. Silajdzic, serbe de Belgrade, M. Jovanovic, lord Owen, et ainsi de suite.

En termes de méthode, chacun des trois grands partenaires - les Etats-Unis, l'Europe, la Russie - doit reconnaître qu'il ne peut à lui seul résoudre le problème. Et c'était le sens de l'appel que nous avons lancé en même temps que l'ultimatum. Il faut s'y mettre ensemble si l'on veut avoir une chance de peser efficacement sur les trois protagonistes.

Il nous faut donc mettre en place des méthodes de négociation qui traduisent la réalité politique de ce nécessaire partenariat. Les négociations menées à tous les niveaux doivent désormais associer de manière plus systématique et sur un pied d'égalité les représentants de l'Union européenne, des Etats-Unis, de la Russie et des Nations unies.

C'est donc dans cette perspective que la France va proposer à ses partenaires de l'Union européenne de partager - c'est une information que je donne aujourd'hui à l'Assemblée - la coprésidence de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie avec les Etats-Unis et la Russie.

Ce nouvel esprit doit s'appliquer dès à présent aux multiples contacts prévus avec les différentes parties au conflit et devra s'appliquer bien entendu, le moment venu, lorsqu'il faudra réunir la Conférence au niveau ministériel.

Premier objectif : éteindre ou essayer d'éteindre les foyers d'incendie. Deuxième objectif : remettre de la cohérence dans un processus diplomatique qui l'avait quelque peu perdue. Troisième objectif : prendre nos marques pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et, plus généralement, de l'ex-Yougoslavie. La France et l'Union européenne auront, à ce titre, un rôle décisif à jouer.

C'est pourquoi nous avons fait connaître notre intention de participer, à Sarajevo, à la reconstruction des infrastructures et des services publics essentiels. Cela a été l'objet de la résolution n° 900, adoptée le 4 mars dernier

à l'initiative de la France par le Conseil de sécurité. Non sans mal ! Nous y sommes finalement arrivés. Il importe de la mettre en œuvre rapidement.

Dès que les circonstances l'ont permis, la France a pris les devants pour renforcer son ambassade à Sarajevo. Notre ambassadeur, qui, je tiens à le rappeler ici, fut longtemps le seul diplomate étranger à séjourner à Sarajevo, et à y séjourner fréquemment, plusieurs semaines par mois - il était bien le seul -, hébergé d'ailleurs par les forces françaises dans ce qui était présenté comme l'ambassade de France, est désormais entouré de plusieurs collaborateurs : un adjoint, un attaché humanitaire, très bientôt un conseiller commercial et un conseiller militaire. Et je veux ici remercier nos forces du très précieux concours qu'elles ont apporté à la mission de M. Jacolin. De même, les recherches sont en cours pour disposer dans les meilleurs délais d'une implantation immobilière stable pour notre ambassade sur place, hébergée jusqu'à présent dans les conditions que je viens de rappeler.

La France participe largement aux instances qui, sur le terrain, préparent la réhabilitation des infrastructures. Et j'ai reçu hier l'assurance du représentant spécial du secrétaire général que l'adjoint du coordonnateur civil pour Sarajevo serait une personnalité française.

A Paris, une cellule interministérielle animée par mon ministère a été mise en place pour coordonner notre action et sensibiliser nos entreprises.

A moyen terme, il faut mobiliser les différentes enceintes internationales et européennes susceptibles de contribuer au financement de l'effort de reconstruction. A titre d'exemple, il conviendrait que la Bosnie devienne éligible aux dons et prêts de la BERD, la Banque européenne pour la reconstruction et de développement, et des différents fonds communautaires.

Dans la phase de transition actuelle, un effort doit être effectué à titre national. Je souhaite en particulier que la France puisse annoncer rapidement un don pour réhabiliter, via EDF, une partie du réseau électrique de la capitale. D'ores et déjà, le ministère des affaires étrangères et celui de la culture ont décidé de contribuer à la reconstruction de la bibliothèque de Sarajevo, qui constitue le symbole de la vie culturelle et intellectuelle dans cette grande ville.

D'autres actions sont à l'étude, dans le domaine des transports par exemple. J'appelle les autres pays qui se sont tant exprimés sur ce conflit et qui ont donné tant de conseils à apporter également leur contribution à cet effort.

C'est pour assurer la coordination et la cohérence de ces décisions que je compte me rendre dans les prochaines semaines à Sarajevo afin de marquer l'engagement de la France à poursuivre ses efforts diplomatiques et à mobiliser la communauté internationale en vue de la reconstruction.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je voulais vous dire sur la situation en Bosnie. Il va de soi que M. le ministre de la défense développera comme il convient les aspects opérationnels, et notamment les aspects les plus actuels.

J'en viens maintenant au deuxième thème de mon propos, qui se relie tout naturellement au précédent : comment éviter que ne se déclenchent demain en Europe de nouveaux conflits de type bosniaque ? Nous essayons de guérir, nous essayons aussi de prévenir. Il le faut, car les risques sont grands sur notre continent.

Les événements récents ont montré la persistance des problèmes de minorités et de frontières en Europe. C'est pourquoi le Premier ministre français a pris l'initiative,

dès son discours d'investiture, de proposer à ses partenaires de l'Union européenne une conférence sur la stabilité en Europe, afin d'inciter les pays qui entendent se rapprocher de l'Union, et même y adhérer, à trouver des solutions pour apaiser les tensions liées en particulier aux problèmes de minorités et consolider leurs frontières, bref améliorer leurs relations de bon voisinage.

Il s'agit là de procéder à un exercice de diplomatie préventive, dans la perspective de l'élargissement de l'Union.

Il est urgent que les pays qui ont une volonté d'adhésion et à qui, lors du Conseil européen de Copenhague de juin dernier, nous avons dit : « L'Union est prête à vous accueillir en son sein », il est urgent, dis-je, que ces pays - la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, les trois Etats baltes - parviennent à surmonter les difficultés de nature politique qui pourraient peser sur leurs relations réciproques ou sur leurs relations avec leurs voisins. On ne peut pas imaginer qu'ils entrent dans l'Union avant d'avoir réglé ces problèmes, sous peine de voir transposer à la charge de l'Union leur règlement.

Les problèmes de minorités et de frontières seront réglés dans le cadre de la Conférence par des méthodes et des solutions choisies par les pays eux-mêmes. Les solutions retenues constitueront le pacte de stabilité lui-même, qui sera l'aboutissement de la Conférence.

Cette proposition d'origine française a été adoptée par les Douze, et le Conseil européen des 10 et 11 décembre dernier, à Bruxelles, l'a faite sienne. Ce Conseil a décidé que la Conférence sur la stabilité en Europe serait la première manifestation importante de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, ce que l'on appelle dans le jargon de Bruxelles la PESC, dont elle constitue une action commune au sens du traité de l'Union européenne. Le Conseil européen a également décidé que la conférence inaugurale se tiendrait à Paris, les 26 et 27 mai prochains.

Comme je l'ai dit, le pacte de stabilité sera le résultat d'un processus de consultations et de négociations multiples se déroulant sur plusieurs mois après la conférence inaugurale, pour conduire à réunir dans une même corbeille l'ensemble des contributions des pays concernés par l'amélioration de leurs relations de bon voisinage.

Ces contributions pourront être des accords formels, d'amitié et de coopération, des arrangements généraux ou particuliers, des dispositions unilatérales prises par chaque Etat dans le cadre de ses lois et de ses règlements, notamment sur le statut des minorités, des projets concrets d'intérêt commun, sur tel ou tel barrage, sur telle ou telle opération d'intérêt général, auxquels la communauté internationale pourrait apporter son appui.

Participeront à la Conférence, outre l'Union européenne, les Douze, qui en sont la puissance invitante, les quatre pays en cours d'adhésion, c'est-à-dire la Suède, la Norvège, la Finlande et l'Autriche, et les pays intéressés à la stabilité de l'Europe : les Etats-Unis, le Canada, la Russie et quelques autres. Nous avons également décidé d'inviter à titre d'observateurs l'ensemble des pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Les procédures de négociation seront très souples. Elles prendront la forme de tables régionales ou de tables bilatérales. Elles seront choisies par les parties elles-mêmes. Et le résultat des négociations dépendra de leur seule volonté. Ce n'est pas un processus autoritaire visant à imposer sous l'autorité des grandes puissances telle ou

telle solution, c'est une manière de mettre en contact les pays concernés dans un cadre qui soit propice à la négociation.

Cette initiative européenne, d'origine française, a été rapidement approuvée et développée, mais il faut être bien conscient que ces questions de minorités et de frontières, héritage d'une histoire souvent fort ancienne, sont extraordinairement sensibles et touchent à des problèmes qui sont parfois très délicats sur le plan de la politique intérieure dans des Etats dont certains sont de création récente.

Une préparation diplomatique intense est donc nécessaire pour recueillir l'assentiment complet des pays concernés et les amener à négocier véritablement entre eux de bonne foi. Cette préparation est en cours.

Nos ambassades sont mobilisées à cette fin. La présidence de l'Union européenne, assistée de l'Allemagne et de la Belgique, qui constituent actuellement la « troïka », assistée également de la France en sa qualité de pays hôte de la conférence inaugurale, procède à des consultations bilatérales et multilatérales avec les pays concernés. Ce dialogue politique avec des pays appelés à adhérer à l'Union est essentiel. Nous en avons encore trouvé l'occasion aujourd'hui, le Premier ministre et moi-même, en recevant le Président de la République de Lettonie, qui était à Paris et qui nous a confirmé - je prends cet exemple tout récent - le très vif intérêt de son pays pour cet exercice, qui devrait permettre de passer d'un cadre bilatéral Russie-Lettonie à un cadre multilatéral, auquel pourront participer telle ou telle grande puissance garante afin de régler les problèmes bien connus de minorités et de frontières.

Les éléments de la négociation commencent à apparaître, les procédures à se dessiner, les solutions à s'esquisser. Nous avons donc bon espoir de lancer à Paris en mai prochain un processus qui sera une contribution pragmatique à la stabilité de l'Europe centrale et orientale d'abord, puis, si cette première entreprise dirigée vers les pays ayant une perspective d'adhésion, réussit, de l'Europe tout entière.

On nous a ainsi questionnés sur la manière dont les Balkans pourraient être le cas échéant associés à cet exercice. Il va de soi que, pour l'instant, dans les Balkans, nous ne sommes plus au niveau de la diplomatie préventive. Mais, si les choses évoluaient dans les mois ou les années qui viennent, rien ne s'opposerait à ce qu'une table régionale des Balkans vienne s'agréger aux procédures actuellement prévues dans le cadre de la Conférence sur la stabilité en Europe.

La Conférence est, en effet, un processus évolutif. Notre objectif est de l'étendre progressivement à tous les pays européens après l'apaisement des conflits actuels, pour en prévenir définitivement le retour.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce que j'avais à vous dire sur la partie la plus chaude de l'actualité, à savoir la situation dans l'ex-Yougoslavie, et sur cette perspective et cet exercice de diplomatie préventive lancé par le gouvernement français. Nous sommes là, en fait, au cœur de la question diplomatique la plus importante que notre pays a à affronter dans les cinq ou dix ans qui viennent, à savoir l'image, le dessein, le fonctionnement de l'Europe élargie, qui a commencé, avec les récentes décisions prises à Bruxelles au profit de la Norvège, de la Suède, de l'Autriche et de la Finlande, à s'agrandir et qui a vocation, petit à petit, comme les chefs d'Etat et de Gouvernement le disaient à Copenhague il y a un an environ, à devenir la grande Europe, ouverte à l'ensemble de la famille des démocra-

ties européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense.

M. François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le débat qui nous réunit aujourd'hui sur les leçons de la crise dans les Balkans, sur la prévention des conflits en Europe témoigne de la volonté du Gouvernement et, je crois, de la représentation nationale tout entière de développer un dialogue de fond sur nos engagements extérieurs.

Une telle discussion générale n'a pas eu lieu - je parle sous votre contrôle - depuis le mois de juin 1991, lorsque furent évoquées ici les principales leçons de la guerre du Golfe.

J'étais alors intervenu comme parlementaire à cette tribune, ce qui prouve que je suis personnellement - dois-je le répéter ? - très soucieux de l'information du Parlement dans ce domaine. Et nous nous attaquons, mon collègue Alain Juppé et moi-même, ainsi que Michel Roussin, à des discussions régulières avec vos commissions sur ces sujets qui touchent à notre sécurité commune.

Il importe aussi de rendre compte à la représentation parlementaire dans son ensemble des opérations dans lesquelles des unités françaises sont engagées sur ordre du chef de l'Etat et du Gouvernement, de développer avec vous l'indispensable réflexion sur notre politique, notre stratégie et l'adaptation de nos moyens qu'appelle l'action extérieure de la France appuyée sur notre outil de défense.

Une démocratie - je le crois, et je sais que tel est aussi votre sentiment - s'honore lorsqu'elle met ses forces armées au service de la paix, lorsqu'elle rend compte au pays tout entier de leurs missions, lorsqu'elle dit la vérité, avec ses ombres et ses lumières, sur le conflit auquel elle se trouve confrontée.

Je veux, d'emblée, saisir l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage - avec vous, j'en suis convaincu - à l'action des hommes et des femmes qui servent dans nos forces. Dans la période troublée que nous traversons, nous devons presque chaque semaine prendre des décisions difficiles engageant souvent la vie de nos soldats. Permettez-moi d'avoir une pensée particulière, même si cela n'entre pas directement dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, pour nos soldats qui remplissent des missions difficiles au Rwanda ; l'opération à laquelle participent nos forces dans ce pays est exemplaire par son objectif - sauver des vies humaines -, par son déroulement - la rapidité, l'efficacité, la rigueur -, par les capacités humaines et professionnelles qu'elle révèle chez nos soldats, notamment des 3^e et 8^e régiments d'infanterie de marine, mais aussi des autres unités, notamment des transports aériens, qui se sont trouvés dans des conditions extraordinairement difficiles.

Vous me permettrez également d'avoir une pensée toute particulière pour nos morts et pour les 300 blessés que la crise yougoslave a malheureusement provoqués dans nos rangs.

Leur engagement et leur sacrifice perpétuent la tradition, faite d'honneur et de courage, de l'histoire militaire de notre pays avec des objectifs et sur des théâtres très souvent nouveaux pour eux-mêmes, mais toujours - je tiens à le dire devant vous - avec l'élan, la générosité et la détermination dont sait faire preuve notre jeunesse lorsqu'on lui propose de servir son pays.

Alain Juppé vient d'évoquer le rôle de notre diplomatie face aux risques de crise. Je souhaite décrire la place de notre outil militaire dans le contexte nouveau de la sécurité européenne.

Nos forces armées sont-elles adaptées au bouleversement considérable de l'environnement international ? Ont-elles tiré les leçons de ces premières crises de « l'après-guerre froide » ? S'adaptent-elles aux missions de prévention, qui constituent de plus en plus un volet essentiel de notre politique de sécurité et de défense ?

Une analyse un peu superficielle de la guerre du Golfe avait pu faire croire à certains, de façon un peu fugitive, que l'essentiel de notre sécurité se jouait désormais hors d'Europe, dans des conflits de très haute technologie et d'un type nouveau, selon une logique de confrontation entre un Nord et un Sud se substituant un peu trop aisément à l'antagonisme Est-Ouest, au nom d'une approche par blocs de puissances, que, pourtant, la France a constamment refusée.

Le conflit en ex-Yougoslavie, - plus de 200 000 morts à l'heure où je parle -, la tragédie de Vukovar dès novembre 1991, les guerres dans le Caucase, le potentiel de crise en Europe centrale et orientale ont rapidement montré que la sécurité européenne resterait au centre de nos préoccupations. C'est là, en effet, je le crois, notre premier défi.

En même temps, la guerre des villes, la stratégie de bombardements massifs pratiqués par certains belligérants, la cruauté, la guérilla entre milices et les exactions fratricides de toutes sortes ont fait resurgir l'horreur des guerres européennes. C'est un dur, un très dur retour aux réalités qui devait poser d'innombrables problèmes aux forces - les nôtres souvent - chargées de maintenir la paix, en particulier les forces terrestres et aériennes.

L'Europe découvrait également avec stupéfaction un Sud, au centre et à l'est du continent, ravagé par plusieurs décennies de gestion autoritaire. Elle apprenait qu'il serait périlleux de bien gérer l'héritage militaire, en particulier nucléaire, laissé par l'Union soviétique. Elle voyait avec angoisse se manifester sur son sol des risques sérieux de diffusion des armes de destruction massive.

La guerre en ex-Yougoslavie représente, hélas ! sans doute un archétype des crises futures en Europe. Mais avant d'en aborder les principales caractéristiques et les principales leçons, il me faut, vous le comprendrez, évoquer devant la représentation nationale la plus brûlante, celle qui est dans les esprits d'aujourd'hui et dans l'actualité de ce jour.

Depuis le 29 mars, l'artillerie, les blindés, l'infanterie serbes ont déclenché une action offensive dans la poche de Gorazde, pourtant déclarée zone de sécurité par les résolutions 824 et 836 du Conseil de sécurité. Ces résolutions autorisent les Casques bleus à recourir à la force, y compris aérienne, « en riposte à des bombardements, à des incursions armées ou si des obstacles délibérés étaient mis à l'intérieur de ces zones à l'action de la FOR-PRONU ».

Celle-ci, commandée par un général français, le général de Lapresle, a demandé et obtenu l'intervention des forces aériennes alliées. Il s'agit une fois de plus d'utiliser la force ou la menace de la force au service d'un processus de paix. Nous ne pouvions laisser se poursuivre les agressions contre Gorazde, particulièrement dans les derniers jours. A nouveau, les villages incendiés, le cortège des ruines, les cadavres des femmes et des enfants, les blessés entassés dans l'hôpital qui domine la Drina, sou-

lèvent un vaste et légitime mouvement d'indignation et de révolte. Nous refusons que Gorazde devienne un nouveau Vukovar.

Les actions aériennes des avions alliés sont mesurées pour laisser toutes ses chances à la négociation rapide d'un cessez-le-feu. Mais on retrouve ici des caractéristiques désormais familières dans la gestion des crises nouvelles : une liaison étroite entre un processus de négociation et une action militaire multinationale ; une articulation nouvelle entre l'organisation des Nations unies et une alliance militaire ; une présence américaine limitée mais souvent déterminante ; une omniprésence sur le terrain des unités et des moyens des puissances européennes ; une opération de maintien de la paix d'une dimension et d'une complexité sans précédent dans l'histoire des Casques bleus. En même temps, pour la première fois depuis 1945, l'aviation alliée est intervenue dans les missions de combat en Europe.

Les événements en cours à Gorazde, tout en démontrant la poursuite insensée de l'épuration ethnique, marquent sans doute un nouveau tournant dans la crise des Balkans. Soit la détermination de la communauté internationale sera comprise par toutes les factions ; la voie sera alors ouverte à la suspension des combats et à la reprise des négociations, comme l'a indiqué le ministre des affaires étrangères à l'instant, pour la zone de Gorazde et pour l'avenir de la Bosnie. Soit, à l'inverse, l'entêtement de quelques-uns et peut-être les consignes aussi de certaines factions militaires rendront nécessaires à nouveau l'emploi de la force, avec la montée en puissance militaire que cela impliquerait et avec, vous l'imaginez bien, les risques qui pourraient en résulter.

Il importe de replacer clairement notre action dans sa perspective politique générale. A cet égard, l'action militaire du Gouvernement répond à quatre objectifs conformes aux principes que vient d'évoquer M. Alain Juppé : les bombardements de la ville et les agressions dans la zone de sécurité qui menacent et la sécurité de la population et celle des Casques bleus doivent cesser sans délai ; les Serbes doivent revenir aux positions qui étaient les leurs avant le début de leur offensive ; la FORPRONU doit être mise en mesure de déployer les moyens nécessaires pour assurer la surveillance de la zone et la mise en œuvre des retraits, après avoir établi une ligne de démarcation claire des périmètres de sécurité ; enfin, le statut de la zone de Gorazde doit être inséré dans la négociation globale sur la Bosnie que nous appelons de nos vœux, négociation qui doit être relancée sous l'égide de l'Union européenne, de la Russie et des Etats-Unis.

Mesdame, messieurs les députés, je l'ai pour ma part répété à plusieurs reprises : il n'y a pas de solution militaire au conflit bosniaque - pas plus à Gorazde qu'à Sarajevo, pas plus à Bihać qu'à Maglaj, à Tuzla ou ailleurs. Notre démarche est politique. Elle doit être connue. Elle sera mise en œuvre avec détermination par le Gouvernement et avec nos alliés.

Plus généralement, je voudrais présenter devant vous les premières leçons de près de trois ans de gestion de crise en Europe du point de vue de notre défense.

Nos moyens militaires ont en effet été constamment sollicités en relais et en appui de notre action diplomatique, ce qui est bien entendu la règle dans une grande démocratie comme la nôtre.

Nous faisons progressivement - mais, c'est vrai, nous le reconnaissons, avec difficulté - prendre en compte dans les résolutions de l'ONU les impératifs de l'action militaire : un mandat et des objectifs clarifiés, car ils condi-

tionnent la définition des missions de nos forces ; une organisation du commandement efficace, qui traduise le poids des contributions réelles de chacun des Etats ; des moyens en équipement adaptés à des missions de plus en plus complexes dans des environnements de guerre et non plus pour la surveillance de cessez-le-feu établis.

A plusieurs reprises depuis un an, la France est intervenue au Conseil de sécurité auprès du secrétariat général de l'ONU, sur le théâtre également, pour faire prévaloir les exigences liées à la crédibilité et à la sécurité de nos forces ; pour les doter, par exemple, des moyens en blindés, en appui feu qui leur sont indispensables ; pour soutenir les demandes de nos officiers sur place en faveur de procédures de décision plus rapides ou d'un meilleur soutien de la structure des Nations unies à leur action. C'est ainsi que le Premier ministre a écrit au secrétaire général des Nations unies, M. Boutros-Ghali, pour lui demander de veiller à l'efficacité des procédures de recours à l'appui aérien pour la sécurité de nos forces.

Dans le même temps - et je crois que ceci est nouveau - l'organisation politique que sont les Nations unies et l'organisation militaire qu'est l'Alliance atlantique ont appris à travailler ensemble en Europe et à s'épauler l'une l'autre : à la première revient la définition du cadre politique et des objectifs généraux, la légitimation aussi du recours à la force ; à la seconde incombe la tâche de déployer et de mettre en œuvre les outils militaires les plus efficaces dès lors que le risque s'accroît pour les forces ou lorsque l'action dissuasive devient indispensable pour l'application du mandat - c'était le cas, vous vous en souvenez, il y a quelques semaines à Sarajevo.

D'autres enseignements, plus techniques, sont certainement à retirer de notre action en Yougoslavie : plusieurs ont été soulignés dans le récent rapport du sénateur Trucy, et nous appliquerons un certain nombre des recommandations qui y figurent.

J'ai moi-même, en juillet 1993, remis à M. Boutros-Ghali un mémorandum français présentant nos principales propositions de réforme destinées à améliorer l'expertise militaire mise au service du Conseil de sécurité.

De même, le Premier ministre, M. Edouard Balladur, a fait part à Zagreb, il y a peu de temps, en ma présence, des observations très fermes qu'appelaient le retard de la mise en action aérienne lorsque nos forces faisaient appel à elle.

Nos propositions mettent l'accent sur la nécessité de renforcer les moyens dont dispose l'ONU pour planifier et suivre les opérations qui ont lieu sous son égide ; sur les efforts à réaliser pour améliorer l'homogénéité et l'entraînement des contingents nationaux, trop souvent réunis dans des ensembles un peu hétéroclites ; sur les précisions et la netteté qu'il convient d'apporter à la définition des règles d'engagement de nos forces pour l'accomplissement de leur mandat ou dans des situations de légitime défense.

Mesdames, messieurs les députés, plus de 9 500 Français de toutes les forces armées sont présents sur le théâtre des Balkans, dont 6 300 au titre de la force de protection des Nations unies commandée par le général de Lapresle, pour des missions caractérisées par leur extrême diversité : aide humanitaire, interposition, soutien logistique, surveillance et appui aériens, contrôle de l'embargo et, récemment, réhabilitation des villes. Parmi eux, figure, je tiens à le souligner devant vous, une proportion importante de jeunes appelés, dont les unités font la preuve, d'une façon tout à fait admirable, qu'ils peuvent soutenir sans difficulté la comparaison avec leurs frères d'armes, militaires de carrière. Cette égalité dans les

missions et dans la dignité me paraît la meilleure réponse aux réticences et aux doutes sur l'utilité du service national.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la défense. Le drame bosniaque et la crise qui a atteint les Balkans sont un enjeu essentiel pour l'Europe. Dès lors que tant d'intérêts sont en jeu à l'échelle de l'équilibre stratégique futur du continent, cet engagement de nos jeunes compatriotes me paraît justifié.

La foi et la passion de ceux qui servent là-bas, à Sarajevo, à Bihać, à Glina, à Zagreb, en Adriatique, dans le ciel de Bosnie, en Croatie, sont une garantie. Comment la nation se désintéresserait-elle de ce qui est à l'œuvre aujourd'hui sur ce théâtre ?

D'autres leçons doivent être tirées des conflits de ces dernières années sur le plan de nos capacités militaires et de nos moyens d'intervention.

D'abord, ces conflits mettent en évidence l'importance stratégique, à tous les stades de la prévention et de la conduite des crises, du renseignement. Le Livre blanc en fait une capacité prioritaire. La future loi de programmation représentera une première traduction de ces choix. Les moyens spatiaux militaires - en priorité l'observation avec les programmes Hélios I, Hélios II et Osiris - seront privilégiés dans la loi que j'aurai l'honneur de vous présenter. Afin que la chaîne soit complète - du niveau stratégique au niveau tactique - les moyens techniques et humains du renseignement seront également renforcés.

Ensuite, je crois qu'il nous faut accorder exactement la nature et le niveau de nos engagements militaires avec ceux des intérêts que nous avons à défendre. La défense de nos intérêts vitaux et de nos intérêts stratégiques en Europe, dans le bassin méditerranéen, au Moyen-Orient, ou pour la protection de nos voies d'approvisionnement est pour le Gouvernement prioritaire. Reste à mieux hiérarchiser nos interventions au nom de nos intérêts de puissance, de la défense du rang de la France dans le monde, de ses valeurs éthiques, juridiques ou culturelles.

Mais la question la plus forte de toute politique de défense est celle-ci : que défendons-nous au-delà même de nos intérêts immédiats ?

S'agissant de la Yougoslavie, je crois que l'on peut dire qu'il s'agit d'une certaine conception de l'Homme, du refus de la haine ethnique ou religieuse, du refus de la primauté de la force sur le droit, de la volonté de défendre la dignité de la femme et de l'enfant, d'une certaine conception de l'Europe, comme l'a évoqué le ministre des affaires étrangères, et, enfin, d'une certaine conception de la France et de ses responsabilités.

Nous devons préciser également le cadre international dans lequel doivent s'inscrire nos actions, outre celui, général et universel, des Nations unies. Et c'est ici, bien entendu, qu'intervient notre ambition pour la défense européenne. Le corps européen en est déjà le symbole ; il doit en devenir l'instrument par excellence. Une priorité sera accordée à sa mise en condition opérationnelle.

Les autorités politiques européennes et alliées sont également à la recherche d'instruments souples de commandement et de conduite des opérations. Les réflexions qui ont été engagées à l'OTAN et à l'UEO depuis le sommet de l'Alliance, le 11 janvier dernier, doivent permettre de trouver des solutions, qu'il s'agisse des centres de commandement adaptés pour des groupes de force multinationaux et interarmées, des projets de forces aéro-maritimes et de forces d'intervention européenne placées sous l'égide de l'UEO.

Enfin, l'importance désormais cruciale de la mobilité stratégique des forces de projection, de l'action dans la troisième dimension, est apparue en pleine lumière. Dans ces domaines, comme dans les autres, la loi de programmation sera en totale et parfaite cohérence avec le Livre blanc.

Pour finir, mesdames, messieurs les députés, il me paraît important de souligner les moyens que le ministère de la défense met en œuvre au service de la prévention des crises.

D'abord, comme je l'ai dit à l'instant, priorité est accordée aux moyens de renseignement et d'analyse. L'effort consenti pour la direction du renseignement militaire, pour la DGSE, l'action de la délégation aux affaires stratégiques ainsi que les cellules de crise mises en place à l'état-major des armées doivent permettre d'assurer une meilleure prévision et un meilleur suivi des actions politiques et militaires, ainsi qu'une capacité d'initiative renforcée.

Ensuite, une politique de coopération est développée systématiquement avec les pays d'Europe centrale et orientale. Un réseau très dense d'accords bilatéraux portant sur tous les domaines de la défense a été développé et mis en œuvre depuis deux ans. Je m'attache pour ma part à lui donner une impulsion nouvelle. C'est en effet à travers la multiplication des liens de tous ordres avec les armées et les administrations de ces pays que s'établira, de fait, la solidarité qui est le préalable indispensable à notre sécurité commune. A cet égard, comme le souligne le Livre blanc, il n'est pas possible - et je le dis avec force devant la représentation nationale - de maintenir nos dépenses de coopération militaire avec ces mêmes Etats à un pourcentage inférieur, comme aujourd'hui, à 2 p. 100 de la totalité de nos dépenses dans ce domaine.

La participation des armées et de la délégation générale pour l'armement à la surveillance de l'application des traités de désarmement, au programme d'aide au démantèlement des armes nucléaires russes, à la mise en application des régimes de lutte contre la prolifération est une autre contribution très significative de la défense à la politique générale de prévention.

La phase de transition stratégique dans laquelle nous sommes entrés appelle un effort constant de restrictions, de remises en cause et d'adaptations.

Le Livre blanc sur la défense est sans aucun doute venu clarifier nos principales orientations politiques.

Et pour autant, nous devons faire face en permanence dans les années qui viennent à plusieurs paradoxes.

Premier paradoxe. Avant 1989, la guerre était préparée mais elle n'avait pas lieu. Aujourd'hui, elle est plus difficile à préparer parce que beaucoup moins prévisible, et les moyens de nos forces armées ne cessent d'être sollicités non plus pour des actions à proximité du territoire national mais pour des actions à distance, plus éloignées, là où se défend désormais la première ligne de notre sécurité.

Deuxième paradoxe. Au moment où s'élaborent des concepts tels que celui du « zéro mort », la mort revient sur nos écrans mais aussi devient plus proche de nous - nous nous souvenons du premier militaire français mort en situation de combat sur le continent européen en 1992, le premier depuis 1945 ! C'est toute la question, qui heurte au plus profond nos sociétés modernes, de l'acceptation ou non du sacrifice.

Troisième paradoxe. A l'époque de la mondialisation, de l'ouverture exponentielle des échanges, de la multiplication des flux commerciaux et immatériels surgissent ou resurgissent le nationalisme le plus tribal, le repli sur soi, l'affirmation ethnique et le fanatisme religieux.

Quatrième paradoxe enfin. La surenchère technologique et les sophistications électroniques sont confrontées aujourd'hui à la guerre des tranchées, aux villages brûlés, à la guerre des villes, aux guérillas et à l'atrocité des campagnes dévastées.

Mesdames, messieurs les députés, nous sommes incontestablement entrés dans une période de déstabilisation, de destructuration, de destruction même de l'ordre ancien. Les sociétés traditionnelles en Europe, et en Afrique également, subissent de plein fouet cette bourrasque. Mais les individus également.

Dans un monde troublé, aux menaces indéfinies et plurielles, aux contours mal définis, c'est l'homme lui-même qui devient ou redevient le principal acteur du renouveau ou du déclin, du succès ou de l'échec, l'homme avec sa culture, sa formation, sa générosité, le sentiment qu'il a simplement de son histoire, de sa communauté et de sa culture. Cet homme-là — le Français d'aujourd'hui —, nous devons faire en sorte les uns et les autres qu'il soit conscient des enjeux de sa sécurité, de la défense de son territoire, de ses intérêts, de sa langue et du rayonnement de son pays.

Puisse ce débat, mesdames, messieurs les parlementaires, donner à nos jeunes compatriotes le sens aigu de notre histoire, le désir de servir leur pays et la volonté constante d'en assumer la mémoire et d'en assurer la pérennité. (*Applaudissements sur les banes du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, premier orateur inscrit.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, faut-il abandonner la Bosnie-Herzégovine ?

Pour qui parcourait, pendant cet hiver, les rues enneigées de Sarajevo, chacune des images qu'il découvrirait rappelait le sens symbolique du siège cruel imposé aux malheureux habitants de la ville.

Sur le quai qui longe la rivière, une plaque accrochée à un mur souillé par l'humidité situe l'endroit exact d'où le terroriste serbe Gavril Princip a tiré sur l'archiduc François-Ferdinand, et déclenché l'affreux carnage de la Grande guerre.

Je m'attendais à un espace impressionnant, comme le quai de la Néva à Saint-Petersbourg. Pas du tout !

Une rivière d'une ville de province. Une rue de largeur moyenne, où on tirait à bout portant.

Le quai était totalement désert. J'ai compris pourquoi en me retournant.

Derrière le premier rang de maisons, toutes éventrées, on aperçoit, à mi-hauteur sur la colline, le cimetière juif, dans lequel plus personne ne peut pénétrer, et, juste au-dessus, les terrassements, où l'on distingue à vue d'œil les assiégeants serbes qui tirent sur les passants ainsi que les pièces d'artillerie pointées sur la ville.

En continuant le long du quai, on arrive à l'ancienne bibliothèque de la ville, un monument célèbre, désormais à ciel ouvert, où la neige tombe sur un tapis de gravats.

La rue tourne en direction du marché. Le mot ne doit pas faire illusion. On est loin des marchés de Provence ! Un alignement d'étals en bois, où de vieilles femmes vendent de petites bottes de légumes et quelques sous-produits prélevés sur l'aide humanitaire.

Ce marché sur lequel le feu s'est abattu a déchiété les corps et révolté la conscience mondiale.

Tous les ingrédients sont réunis : la violence, l'intolérance, le racisme, la déchéance d'une population réduite à raser les murs et à s'enterrer comme des rats.

D'un autre côté, fragiles mais tenaces, les pousses toujours vivantes de nos valeurs européennes : l'office célébré par l'archevêque croate dans la cathédrale aux vitraux étoilés par les impacts des balles, le commandant en second de la garnison, qui est serbe, et les intellectuels qui s'acheminent lentement dans la nuit vers le Cercle franco-bosniaque et qui plaident pour la tolérance réciproque et la reprise de la vie en commun.

L'Europe, hélas ! avec ses ombres tragiques, avec ses drames, l'Europe avec ses souvenirs !

Mais aussi l'Europe avec ses chances, presque impossibles à saisir, et pourtant émouvantes et présentes.

Alors, fallait-il abandonner la Bosnie ?

Il y avait, je crois, deux raisons déterminantes pour agir et vous les avez rappelées, messieurs les ministres.

La première concerne l'intangibilité des frontières en Europe.

Tout le système européen de paix et de sécurité, système fragile, repose sur l'intangibilité des frontières.

Quels que soient les intérêts, quels que soient les souvenirs, cette règle de l'intangibilité s'est imposée à tous, a été respectée par tous les Etats, et fut sanctionnée par la déclaration d'Helsinki en 1975.

Quand on regarde les grands événements à portée historique, ces événements qui se sont déroulés sur notre continent, on voit que ce principe a été respecté jusqu'ici : par les Républiques de l'ancienne Union soviétique lorsqu'elles ont décidé de se séparer ; par l'Allemagne, lorsque, après sa réunification, elle s'est engagée solennellement à respecter sa nouvelle frontière de l'Est ; par les Etats des Balkans, qui ne remettent en cause aucune des frontières modifiées à l'issue du dernier conflit mondial, quelle que soit l'existence de minorités de part et d'autre de celles-ci.

Par conséquent, le principe de l'intangibilité des frontières s'impose aussi pour la Bosnie-Herzégovine.

Le second motif d'agir pour l'Europe tient à la localisation du conflit. Il se déroule en effet à la porte de l'Union européenne, ou plutôt entre deux portes de l'Union, puisque l'ex-Yougoslavie se situe entre deux Etats membres : l'Italie et la Grèce.

L'Union européenne, en passe de se doter d'une politique extérieure et de sécurité commune, pouvait-elle rester indifférente à des violences fondamentalement contraires à ses principes, pouvait-elle tolérer la sinistre purification ethnique et la tentative de tracer de nouvelles frontières par la force ?

L'opinion publique, à l'origine de cette interrogation et de cette réflexion, a ressenti que la crédibilité de la démarche vers l'Union européenne serait détruite par la passivité ou l'impuissance de l'Europe.

Saluons à cet égard les progrès qui ont été accomplis. Saluons en particulier l'unanimité et la fermeté avec lesquelles les dirigeants des Douze ont approuvé hier l'intervention aérienne de l'OTAN pour protéger Gorazde.

A ces deux motifs s'en ajoute désormais un troisième : la nécessité de faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Celui-ci a voté cinquante et une résolutions sur la Bosnie-Herzégovine. C'est le conflit à propos duquel il a adopté le plus grand nombre de textes.

Certaines résolutions sont extrêmement précises, notamment la résolution 824, votée le 6 mai 1993 à l'initiative de la France – et largement due à votre action, monsieur le ministre des affaires étrangères –, garantissant le libre accès de l'aide humanitaire dans les zones de sécurité, en particulier à Gorazde, mentionnée dans le texte, et demandant « le retrait immédiat de toutes les unités militaires serbes de ces zones ».

Ces résolutions doivent être appliquées rapidement et fermement.

A un moment où l'évolution rapide des moyens de communication, des transports et des échanges conduit à une certaine mondialisation des problèmes internationaux, il est vital de conserver à l'Organisation des Nations unies, au moment où celle-ci va célébrer son cinquantième anniversaire, l'autorité et la crédibilité des décisions qu'elle prend selon ses procédures régulières.

A cet égard, le refus opposé la semaine dernière par les Serbes bosniaques au général commandant la FORPRONU de se rendre dans la zone de sécurité de Gorazde était inacceptable.

A l'heure actuelle, l'application déterminée des résolutions du Conseil de sécurité constitue le seul fil directeur possible de l'action de la France en Bosnie.

Cette détermination est d'autant plus justifiée que beaucoup de ces résolutions, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre des affaires étrangères, ont été inspirées ou proposées par la France.

Cette attitude concerne d'abord Sarajevo et Mostar. On se souvient des débats à propos de l'ultimatum du 9 février dernier. Mais on constate aujourd'hui que cet ultimatum, qui est intervenu à mon avis avec six mois de retard, a permis de desserrer mais pas encore de lever le siège de Sarajevo.

C'est un immense progrès, un soulagement attendu de nous tous, un succès pour notre diplomatie, mais la pression doit être constamment maintenue pour protéger et étendre la mince tache d'huile de la paix.

Les forces françaises, largement présentes à Sarajevo, où elles constituent depuis longtemps, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, l'essentiel des forces des Nations unies, y contribuent plus que toute autre. Je leur rends un hommage amical et chaleureux au nom de l'UDF (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et, bien entendu, au nom de nos autres collègues. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

A cet égard, messieurs les ministres, je ferai deux suggestions.

L'une est de faire de la zone de Sarajevo le point d'application central, et progressivement unique, de l'action des forces françaises en Bosnie. Dans la répartition des rôles de la communauté internationale, la place de la France serait ainsi clairement affirmée et en même temps définie.

L'autre suggestion – mais vous m'avez précédé, monsieur le ministre des affaires étrangères – est de prévoir l'installation effective et permanente de l'ambassadeur de France à Sarajevo. Je ne méconnais pas les difficultés matérielles d'une telle décision mais son application aurait une forte valeur symbolique.

Cette attitude concernant Sarajevo et Mostar doit s'appliquer aujourd'hui à Gorazde.

Cette petite ville musulmane de 65 000 habitants, située pratiquement à la frontière de la Serbie, a été désignée le 6 mai 1993 comme « zone de sécurité » par les Nations unies.

Dans tous les projets d'organisation territoriale de la Bosnie, et notamment dans ceux que vous avez élaborés avec votre collègue d'Allemagne, monsieur le ministre des affaires étrangères, cette ville figure parmi les zones qui doivent être confiées à l'administration musulmane.

L'agression de Gorazde par les forces militaires serbes bosniaques est totalement injustifiable. Il faut y mettre fin sans délai.

L'intervention des forces aériennes de l'OTAN était justifiée. L'UDF l'approuve sans réserve.

Sans doute, la mise en garde adressée aux forces serbes aurait pu être plus précise et plus rapide. Elle les aurait peut-être dissuadées de poursuivre leur action, entamée depuis dix jours. Cette mise en garde doit être renouvelée.

L'arrivée, prévue pour la fin du mois, du nouveau contingent des forces de l'ONU dans la ville – l'ONU n'étant représentée à l'heure actuelle que par quatre observateurs – doit être accélérée autant que possible.

Dans l'intervalle, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères, la communauté internationale a le devoir de se tenir prête à réagir immédiatement pour mettre un terme à toute agression nouvelle.

Mes chers collègues, je ferai maintenant trois réflexions pour conclure sur cet important sujet. J'évoquerai successivement le rôle de la Russie, la négociation de paix et la reconstruction de Sarajevo.

Que la Russie demande à ne pas être tenue à l'écart des décisions qui concernent la Bosnie, rien n'est plus légitime, en raison du soutien que la Russie a apporté pendant tout le XIX^e siècle aux efforts d'émancipation des populations slaves placées sous la domination turque.

Mais ce souci légitime ne peut évidemment pas faire obstacle à l'application rapide des résolutions du Conseil de sécurité, votées par la même Russie.

Il convient d'ailleurs de veiller à ne pas déformer le sens des prises de position russes. Si je me réfère aux deux dernières interventions aériennes de l'OTAN sur Gorazde, la Russie ne les a pas critiquées ; elle a souligné, dans le communiqué de son ministère des affaires étrangères, que « l'ordre de bombarder a été autorisé par une résolution du Conseil de sécurité qui prévoit le recours à des frappes aériennes pour protéger les zones de sécurité garanties par l'ONU, telles que Gorazde, et que ces violations de leur sécurité ne peuvent pas être tolérées ».

La Russie n'a donc pas protesté contre l'action elle-même mais contre les conditions dans lesquelles elle avait été informée de celle-ci.

Aussi, je vous demande, monsieur le ministre des affaires étrangères – et je sais que c'est votre intention – qu'un effort particulier d'information et de consultation soit conduit en direction de nos partenaires russes, sans interférer, bien entendu, avec le processus de décision d'urgence de la FORPRONU et de l'OTAN.

Ma deuxième réflexion concerne la négociation de paix. Celle-ci doit être placée désormais dans un cadre différent.

Quant on examine l'historique de cette négociation de paix, que voit-on ? Après la proposition initiale du plan Carrington-Vance, qui visait à instaurer un organisation

cantonale de la Bosnie-Herzégovine, la « négociation » a dérivé lentement vers le partage de la Bosnie, sanctionnant ainsi les gains territoriaux des Serbes.

Une telle solution est contradictoire avec le motif même de l'action européenne en Bosnie, qui est le maintien de l'intégrité de ce pays.

L'actualité nous montre au demeurant combien la paix ainsi instaurée serait fragile, puisque l'offensive sur Gorazde vise une ville que chacun prétend attribuer à la zone musulmane.

Cette dérive de la négociation à laquelle nous avons assisté est due au fait que les Serbes ont acquis la certitude que la communauté internationale finirait par se résigner devant les conquêtes faites par la force et que, pour se débarrasser d'un conflit encombrant, elle imposerait aux musulmans et aux Croates de reconnaître le fait accompli.

Pour que la véritable négociation, celle qui s'efforcera d'aboutir à une solution juste, puisse reprendre avec des chances de succès, son cadre doit être défini avec la plus grande netteté.

Cette solution devra respecter les résolutions des Nations unies sur l'intégrité du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Elle devra respecter ensuite les résolutions sur l'administration du Grand Sarajevo et de Mostar, sur le respect des zones de sécurité et sur la libre circulation des convois d'aide humanitaire et des forces des Nations unies.

Elle devra enfin s'accompagner - et je souhaite, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous nous apportiez des informations sur ce point - de la mise en jugement effective des auteurs de crimes contre l'humanité.

A l'intérieur de ce cadre, la négociation devra évoluer à partir d'une première étape, qui sera un cessez-le-feu, actuellement en discussion, de quatre ou six mois au minimum, en direction des problèmes d'organisation politique du territoire et de consultation progressive des populations.

Le « problème » de la Bosnie ne sera pas réglé alors, mais son « processus de règlement » sera redevenu normal.

J'en arrive à ma dernière réflexion : la Bosnie-Herzégovine, un pays à reconstruire !

Dans un premier temps - et c'est ce que vous avez suggéré - concentrons nos efforts sur le Grand Sarajevo, où les services publics élémentaires, tels que l'eau, le gaz et l'électricité doivent être rétablis à leur niveau antérieur aux événements. On estime le coût de cette action à 110 millions de dollars.

Une autre urgence, me semble-t-il, est constituée par le rétablissement des communications de toute nature entre la population et l'extérieur, par le rétablissement notamment des services téléphoniques, en particulier vers la France, et par la mise en contact des habitants, des entreprises et des autorités du pays avec le monde extérieur.

La troisième étape concernera la reconstruction de la ville.

Il me semble essentiel de ne pas laisser aux seuls Etats-Unis le soin d'apparaître comme les animateurs de cette action de reconstruction, pour laquelle il est vraisemblable que l'Union européenne fournira la contribution la plus élevée.

Je vous demande donc, monsieur le ministre des affaires étrangères, de proposer à l'Union européenne, dans le cadre de la politique extérieure commune, la

constitution d'une mission de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, et de lui confier le soin d'animer les démarches internationales urgentes qui devront être entreprises à cette fin.

Pour la population de Bosnie-Herzégovine, ce qui se joue, c'est la paix, la tolérance et le retour à des conditions de vie démocratiques. Dans ce pays, la France et l'Europe jouent leur crédibilité et leur dignité. Chacun de ces enjeux justifie, je crois, le soutien massif et chaleureux de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, quand on décompte les foyers de tension et les crises ouvertes qui, aujourd'hui, menacent ou embrasent plusieurs régions d'Europe, on se dit que l'on est loin de la « fin de l'histoire » que certains beaux esprits nous avaient prédite au matin du 10 novembre 1989 sur les décombres de la brèche enfin ouverte dans le mur de Berlin.

Il fallait alors, sur-le-champ, tirer les « dividendes de la paix ». Tout cela nous paraît bien loin.

Pourtant, dans notre pays et chez nos voisins, une partie importante de l'opinion et, malheureusement, certains responsables politiques feignent encore d'y croire.

Avons-nous tous compris que l'histoire, loin de s'arrêter, est en train d'aller trop vite pour nous ? Rien n'est moins sûr. L'histoire va trop vite pour un système de sécurité bâti pendant près d'un demi-siècle pour faire face à une menace unique et bien identifiée ; trop vite pour un système qui est désormais confronté à des situations plus régionales qu'internationales, aux facettes multiples, aux enjeux parfois mal définis ; trop vite en raison des nouvelles formes de violence armée incontrôlables qui ont émergé ces dernières années ; trop vite pour nos sociétés occidentales qui ne se mobilisent vraiment que devant un danger imminent, et qui n'ouvrent vraiment leurs efforts que sous la contrainte des faits, devant la brutalité des événements.

C'est malheureusement d'illusions que les Européens ont vécu pendant plusieurs années : illusion des « dividendes de la paix », alors que la fin de l'antagonisme des blocs libérait d'autres antagonismes et multipliait les centres de décision, y compris en matière nucléaire ; illusion d'un nouvel ordre mondial d'autant plus séduisant qu'il nous épargnait toute remise en question douloureuse ; illusion enfin - c'est particulièrement vrai pour la Bosnie - du « tout humanitaire », ultime fuite en avant devant nos responsabilités, aveu d'impuissance travesti en victoire médiatique.

L'humanitaire - « la forme la moins inélégante du renoncement politique » - devient alors un placebo pour le moins ambigu.

Je suis au regret de dire que le point culminant a été atteint lors de la visite qu'effectua M. François Mitterrand à Sarajevo, le 28 juin 1992, avec Bernard Kouchner, en ayant pris soin de prévenir non ses pairs, mais une journaliste de l'AFP et un photographe de *Paris Match*. Comme l'a dit Rony Brauman, le président de Médecins sans frontières, le Président Mitterrand, arrivé à Sarajevo en chef d'Etat, membre permanent du Conseil de sécurité, en a redécouvert en président de la Croix-Rouge.

M. Louis Mexandeau. Le voyage n'a pas été inutile !

M. Richard Cazonave. Moyennant quoi, tous les gouvernements européens s'étaient mis au diapason : les Allemands avaient mis l'accent sur la générosité de l'accueil des réfugiés yougoslaves ; les Anglais sur la présence de leurs troupes et le choix de deux médiateurs nationaux pour les négociations ; l'Italie sur le rôle de sa flotte dans la surveillance de l'Adriatique. Et ainsi de suite *ad nauseam*.

Peu à peu, l'humanitaire était devenu l'objectif en soi : ravitailler les populations, mais sans les protéger, sans exercer de pression politique sur l'agresseur.

Dans le « dilemme de la guerre totale », Churchill, dès 1941, avait clairement choisi de soumettre la Grèce, occupée par l'ennemi, à un terrible blocus. La politique évacuait alors l'humanitaire. A Sarajevo, nous étions passés d'un extrême à l'autre, du concept de la « guerre totale » à celui de l'« humanitaire total ».

Et pendant que certains exploraient de nouveaux gadgets juridiques, la raison du plus fort poursuivait sa loi. Le célèbre mot de Montesquieu : « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires », était plus que jamais d'actualité en droit international.

Ultime paradoxe, le droit d'ingérence, c'est-à-dire, en réalité, le droit d'accès aux victimes *a posteriori*, finit par aboutir à une curieuse régression du concept préventif des droits de l'homme.

Au-delà de toutes ces illusions et de tous ces faux-fuyants, c'est beaucoup de temps et surtout beaucoup de crédibilité qui auront été perdus durant cette période.

Mais quelle était la marge de manœuvre de la France il y a un an, avec 6 000 soldats exposés sur le terrain, 6 000 hommes quasiment réduits à l'impuissance, avec une crédibilité de la communauté internationale voisine de zéro ?

Pourtant, c'est à l'initiative de la France, dès le rejet par les Serbes du plan Vance-Owen qu'est prise par l'ONU, le 6 mai 1993, la résolution 824 créant cinq nouvelles zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Pourtant, c'est encore à l'initiative de la France qu'est adoptée le 4 juin la résolution 836, autorisant la FORPRONU à riposter en cas d'attaque contre les enclaves musulmanes déclarées zones protégées. En particulier, c'est grâce à cette résolution, qui constitue avec la résolution 824 la base juridique du recours à la force par la communauté internationale, qu'a pu être lancé, une nouvelle fois à l'initiative du Gouvernement français, il y a deux mois, l'ultimatum de l'Alliance atlantique à Sarajevo.

Ce fut un tournant majeur dans la crise, à plus d'un titre. En effet, pour la première fois, la communauté internationale reprenait l'offensive politique et regagnait une certaine crédibilité. Pour la première fois, l'espoir d'un règlement de paix reprenait une certaine consistance. Pour la première fois, l'ONU sous-traitait à l'OTAN la mise en œuvre opérationnelle de la décision. Pour la première fois, les Etats-Unis s'engageaient de manière opérationnelle aux côtés de la France qui, depuis plusieurs mois, était à l'origine de toutes les initiatives internationales.

Comment agir autrement ?

Comment oublier qu'en l'absence, en l'état actuel des choses, d'une structure militaire européenne organisée, et d'un conseil politique susceptible de définir la doctrine de son emploi, comment oublier qu'en l'absence de consensus sur des principes fondateurs aptes à légitimer une intervention armée, seule l'ONU peut fonder la légitimité d'une action de sécurité collective ?

Je rappelle à ceux qui feindraient de l'oublier que le Conseil de sécurité est composé de cinq membres permanents disposant chacun d'un droit de veto. Or la Russie, actuellement en proie à des surenchères nationalistes, a fait savoir, à de nombreuses reprises, qu'elle ne manquerait pas d'en faire usage pour empêcher toute réelle intervention militaire dans la région. Mieux vaut donc impliquer toutes les parties prenantes et les responsabiliser plutôt que les laisser à l'extérieur, sachant qu'elles peuvent à tout moment bloquer le processus et ruiner nos efforts.

Force est de constater qu'on était loin, ces derniers mois, d'une analyse partagée et que seul l'ultimatum initié par la France a contraint à un premier rapprochement. Cette relance diplomatique, nous la devons indiscutablement aux efforts du gouvernement français, en particulier aux efforts permanents d'Alain Juppé.

Ceux qui, à juste titre, protestent contre les attermoissements de la communauté internationale face aux provocations serbes, notamment à Gorazde, doivent savoir que, sans l'action d'Alain Juppé et sans le vote des résolutions 824 et 836, le secrétaire général de l'ONU aurait été, hier et avant-hier, dans l'incapacité même de faire intervenir les avions de l'OTAN.

Depuis cette relance diplomatique, la situation a évolué.

Les accords de Washington du 18 mars, conclus sous l'égide des Américains, ont amené les Croates et les musulmans de Bosnie à constituer une fédération commune. Cependant, personne ne croit vraiment à l'idée que les négociateurs américains, de leur côté, tentent de promouvoir une participation future des Serbes de Bosnie à cette fédération, pour l'heure croato-musulmane. De plus, les Américains semblent aujourd'hui hésiter à faire pression sur les musulmans pour qu'ils définissent clairement, comme ils l'avaient annoncé, le contenu de leurs exigences minimales. D'où un flottement dangereux car, d'un côté, il encourage une certaine surenchère par rapport au plan de paix Owen-Stoltenberg, amendé par la proposition Klinkel-Juppé et, de l'autre, il encourage la tentation de prendre sur le terrain de nouvelles « garanties ».

De leur côté, les Russes ont favorisé les discussions entre Serbes et Croates sur la Krajina et la Slavonie, mais un flottement prolongé quant au plan de paix ne pourra qu'accroître la tendance de la diplomatie russe, en raison des rapports de force actuels à Moscou, à soutenir les Slaves.

Aussi un certain danger réside-t-il dans le fait que les positions des Américains et des Russes sont pour une part influencées par des considérations extérieures au conflit lui-même. Cette tendance risque de s'aggraver si le flou des intentions persiste.

Une fois encore, il appartient donc, monsieur le ministre des affaires étrangères, à la diplomatie française, dont la position apparaît plus objective, plus médiane, de tenter de réunir les conditions de convergence des diplomaties. Vous nous avez indiqué tout à l'heure que telle était bien votre intention.

En clair, il faut que l'Union européenne et les Etats-Unis arrêtent rapidement ensemble les détails du plan de paix sur lequel la coopération de Moscou puisse ensuite être sollicitée. Il faut que, dans ce cadre, la levée progressive des sanctions imposées à la Serbie ne soit pas un tabou car elle est un élément de la négociation. Vous nous avez également donné quelques indications sur votre volonté à cet égard.

Parallèlement, il faut montrer la fermeté nécessaire dans la mise en œuvre des décisions de l'ONU, ainsi que l'a rappelé M. Giscard d'Estaing il y a quelques instants, car, malheureusement, mais c'est ainsi, l'usage de la force est nécessaire : sans elle, notre discours est creux, notre médiation n'est plus crédible. Sans la force, notre présence se ramène à une caution apportée aux belligérants.

La jurisprudence « Sarajevo » doit donc s'appliquer aux secteurs visés par la résolution 836 de l'ONU.

S'agissant de Gorazde, je note que M. Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU, a indiqué qu'« il n'hésiterait pas à réutiliser la force aérienne » en cas de nouvelle attaque contre d'autres « zones de sécurité ». C'est la première fois, il convient de le noter aussi, que des avions de l'OTAN attaquent des positions serbes au sol pour avoir délibérément violé une décision du Conseil de sécurité de l'ONU.

La détermination occidentale reste donc inactive. Bien entendu, nous apportons notre soutien à ces actions légitimes, menées en totale conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité.

Mesdames, messieurs, permettez-moi de le souligner, la fermeté dont fait preuve la France l'honore. Avec ses partenaires, il lui faudra cependant éviter que la situation sur le terrain ne dégénère et nous devons garder constamment à l'esprit que notre objectif clairement exprimé est celui de la paix !

Je me réjouis d'avoir entendu tout à l'heure M. Alain Juppé indiquer que l'exercice devait être bien cadré et qu'il avait commencé de fixer les limites et de mettre en place les conditions de l'intervention, car tout dérapage serait très dangereux.

Plus de deux ans de conflit, 300 000 morts, 5 millions de personnes déplacées : il serait temps que nos partenaires, ceux qui peuvent nous aider à mettre au point la version définitive du plan de paix, celle qui l'emportera, comprennent qu'il faut arrêter le massacre ! Nous comptons sur vous, messieurs les ministres, et sur le Gouvernement, pour faire entendre cet appel. La France, la première pour les sacrifices à la guerre avec plus de 6 000 hommes sur le terrain, 19 soldats tués et 300 blessés, en a, plus que tout autre, le droit.

Mais, et j'en viens au second sujet du débat d'aujourd'hui, les difficultés du règlement de la crise yougoslave, si elles sont pour l'Europe porteuses des problèmes les plus douloureux et les plus dramatiques, ne doivent pas nous masquer les autres menaces qui planent sur notre sécurité.

D'autres Yougoslavies brûlent à feu couvert sur notre continent, au Caucase, aux frontières baltes de la Russie, ou en Moldavie. Des guerres éclatent ou se poursuivent au Tadjikistan, en Afghanistan, et l'Afrique connaît des guerres civiles. Des puissances nucléaires sont en proie à l'instabilité.

C'est dire si la définition d'une politique étrangère cohérente accompagnée d'une politique de sécurité adaptée est l'un des défis les plus urgents que l'Europe doit relever. Il faut, dans cette perspective, doter l'Union européenne des structures et des instruments qui lui permettront, le cas échéant, d'assumer pleinement ses responsabilités, en se fondant sur quatre principes essentiels.

D'abord, une telle politique doit être conçue à l'échelle du continent : elle participe de l'organisation de la grande Europe. Tel est l'un des objectifs, ainsi que vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre des affaires étrangères, du pacte pour la sécurité et la stabilité en

Europe proposé par la France. Des discussions nous permettront de développer ce sujet dans les prochaines semaines.

Cette politique doit, en deuxième lieu, dépasser les débats traditionnels sur l'architecture institutionnelle de la défense de l'Europe tout en rappelant avec force que les opérations de maintien de la paix en Europe doivent être placées sous le contrôle d'autorités politiques.

Elle doit, en troisième lieu, reposer au premier chef sur les Etats les plus puissants et les plus déterminés de la Communauté européenne.

Enfin, l'élaboration de la politique de défense doit tenir compte de la situation existante. Il n'est pas question de dissoudre l'OTAN pour la remplacer par l'UEO ou par toute autre organisation dont les structures institutionnelles cachent mal, hélas ! l'inexistence de forces propres.

Notre objectif doit être de constituer dans un délai de cinq ans une force d'intervention rapide européenne composée de forces aéroterrestres à hauteur de 100 000 hommes. La France, l'Angleterre et l'Allemagne, mais aussi l'Espagne, l'Italie et la Belgique, pourraient être les pivots de ce corps d'armée formé d'unités totalement professionnalisées. C'est la condition d'une capacité d'intervention réelle et crédible lorsque des crises internationales surviendront.

Cette orientation exigerait une transformation de l'Eurocorps, aujourd'hui principalement destiné à intervenir dans le cadre de l'OTAN en Centre-Europe.

Cet embryon de force européenne devrait évoluer dans le sens d'un agrandissement, d'une professionnalisation et d'une redéfinition de sa structure.

Le dispositif ne serait pas utilisé sans l'aval de chacune des autorités nationales qui aurait fourni des troupes. Il serait utilisé soit par l'OTAN dans le cadre du traité de Washington, soit par l'UEO dans celui du traité de Bruxelles.

Pour cela, il paraît indispensable de se fixer également pour objectif la mise en place d'un conseil restreint de l'UEO, regroupant les nations ayant la capacité diplomatique et militaire de peser sur le cours des crises. Ce conseil serait habilité à prendre la décision d'employer la force d'intervention rapide européenne, dans la mesure où il le jugerait nécessaire. Seuls participeraient à une éventuelle opération militaire les forces des Etats en ayant accepté le principe.

Enfin, l'UEO étant appelée à voir son rôle renforcé dans l'organisation de la sécurité en Europe, nous pourrions envisager favorablement l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale avec un statut particulier équivalant à celui de membre associé.

Telles sont, messieurs les ministres, mes chers collègues, quelques axes de réflexion que le groupe du RPR, à l'occasion de ce débat, souhaitait soumettre à votre attention, sachant qu'il peut compter sur la volonté du Gouvernement et sur l'engagement personnel des ministres concernés.

Tout le monde sent bien que, derrière ce débat dont les implications techniques sont nombreuses, c'est en fait le sort du continent européen qui est en jeu et que, derrière la nécessaire rigueur de l'analyse, ce sont des millions d'hommes et de femmes qui souffrent dans leur chair : à travers eux, c'est aussi notre avenir et les valeurs de notre civilisation que nous défendons. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'évolution tragique de la situation en ex-Yougoslavie, comme celle d'autres conflits dans le monde, nous rappelle sans relâche l'urgence de construire la sécurité et la paix en Europe comme dans le monde.

Quand les inégalités devant le droit à l'existence et les droits les plus élémentaires de l'homme se creusent au fil des ans sur la planète, comment pourrait-on prévoir sans calcul ou inconscience une quelconque stabilité ?

Lorsque les produits de base qui constituent la principale source de revenu de nombreux pays du tiers monde perdent, dans les bourses de commerce occidentales, la moitié de leur valeur d'échange en quelques années, il n'est pas de monde sûr.

Aux peuples de l'Est, qui n'ont plus voulu de systèmes en lesquels ils ne se retrouvaient pas, il n'est proposé que l'ultralibéralisme et son cortège de chômage, d'inégalités et de décomposition sociale suscitant la montée des nationalismes. Le dangereux Jirinovski n'en est-il pas une brutale illustration ?

C'est dans cet environnement mondial que se situe le drame de l'ex-Yougoslavie.

Qui mesurera l'attitude impardonnable adoptée, par intérêt de grande puissance, par les dirigeants allemands reconnaissant avec empressement la Slovénie et la Croatie, aussitôt suivis - Maastricht oblige - par toute la Communauté européenne, à un moment où le déclenchement de la guerre en Bosnie apparaissait encore évitable ?

Si l'on avait commencé par tenter de dégager, par la négociation, un processus de règlement pacifique, au lieu de reconnaître prématurément de nouveaux Etats en opposition à d'autres parties de l'ex-fédération, si certaines grandes puissances n'avaient pas soutenu, y compris par des fournitures d'armes, les forces politiques qui avaient leur faveur, si l'on avait encouragé les forces de paix plutôt que de soutenir les nationalistes les plus chauvins ou de ne converser qu'avec eux, la paix n'aurait-elle pas conservé toutes ses chances de se construire ?

Les peuples de l'ex-Yougoslavie, comme les autres peuples, veulent vivre. Ils peuvent retrouver dans leur diversité la nécessité de vivre ensemble. Donnons-leur une autre perspective que la guerre.

Ce n'est pas la perspective d'une intervention militaire qui a mis un terme, même fragile, aux bombardements sur Sarajevo, c'est le constat fait par les peuples que la guerre n'entraîne que la guerre et nourrit le cancer nationaliste, constat qui ouvre aujourd'hui des possibilités de paix. Les ingérences des grandes puissances, soucieuses, après la chute des régimes de l'Est, de réussir à leur profit un repartage des zones d'influence en Europe, n'ont que trop prolongé ce drame. Ce n'est pas l'Europe qui a été diplomatiquement absente ou insuffisamment unie. N'est-ce pas plutôt la prédominance de Maastricht et des intérêts allemands qui a entravé la diplomatie française, laquelle n'a pu s'affirmer avec l'indépendance et l'efficacité qui auraient dû être les siennes ?

M. Germain Gengenwin. Ne confondons pas tout !

M. Georges Hage. Que faire pour enrayer la folie meurtrière des différentes factions nationalistes ? Et, pour être plus concret, dans le contexte d'aujourd'hui, que faire pour arrêter la tragédie des populations soumises aux bombardements criminels des chefs nationalistes serbes, puis aux représailles de ceux du camp opposé ? Que faire pour aider ces peuples à sortir d'un engrenage qui, s'il

profite aux pires ultras des trois communautés, n'offre à ces populations hier réunies, comme unique perspective, que la misère, l'obscurantisme, la violence et la mort ?

La perspective de la reconstruction de toute l'ex-Yougoslavie peut ouvrir l'espérance d'une paix durable entre ses différentes communautés. N'est-il pas l'heure, cependant que les négociations diplomatiques piétinent, de proposer la convocation d'une conférence internationale pour la sécurité et, j'insiste, pour le développement de l'ensemble de l'ex-Yougoslavie ? Toutes les nations d'Europe - pas seulement les Etats - devraient y être associées. La construction d'une paix durable dans les Balkans intéresse tout le continent.

Cette conférence viserait précisément à envoyer aux populations elles-mêmes, aujourd'hui massivement prisonnières ou otages des idéologies nationalistes, un signal clair et neuf : nous, nations d'Europe, par solidarité et parce que c'est notre intérêt général d'Européens, nous nous engageons solennellement auprès de vous à apporter tout notre concours à la solution pacifique des immenses problèmes que vous allez avoir, tôt ou tard, à résoudre : notre concours technique et financier pour la reconstruction de vos pays dévastés ; notre concours économique pour leur développement ; notre concours politique pour apporter des réponses équitables et acceptables aux problèmes des minorités et des frontières, et pour mettre en place des démocraties viables où chaque citoyen puisse jouir des mêmes droits. La seule condition que nous mettions à cet engagement est le respect d'un cessez-le-feu et le renoncement à tout règlement par la force.

Exclure d'avance qu'un tel engagement puisse ébranler ces populations et susciter leur intérêt pour une alternative à une guerre sans fin, c'est faire injure à ces peuples. C'est ce dont témoignent d'ailleurs les militants pacifistes et progressistes des trois communautés.

Comme nous, ces pacifistes rejettent tout ce qui se rapporte à la théorie barbare de la « purification ethnique ». Comme nous, ils se prononcent pour un Etat démocratique fondé sur des critères civiques et non ethniques. Comme nous, ils refusent de voir légitimer des frontières modifiées par la force. Comme nous, ils plaident pour une solution politique débouchant sur une paix juste et durable.

Les développements les plus récents de Gorazde, qui font penser à un engrenage que les provocations entretiennent, pouvant devenir incontrôlables, ne sauraient faire renoncer à la recherche urgente d'une solution politique.

Quelle politique de sécurité et de stabilité en Europe propose le Gouvernement ? Le Livre blanc sur la défense note que « l'opposition entre richesse et pauvreté non seulement garde toute sa pertinence mais menace de prendre un tour de plus en plus aigu ». Pourquoi, dès lors, le Gouvernement français ne prend-il pas un parti plus clair pour la paix et pourquoi soutient-il en priorité les grands groupes industriels et militaires ?

Pour le ministre de la défense, soutenu en cela par sa majorité parlementaire, il faudrait reprendre, sans plus attendre, les essais nucléaires. Le moratoire observé depuis 1992 par la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie est une chance pour la paix et pour la sécurité en Europe. L'interdiction des essais est une étape indispensable sur la voie de l'interdiction mondiale de ces armes d'extermination massive, à l'image de ce qui a été obtenu pour les armes chimiques et biologiques. Si les essais devaient reprendre, la France prendrait le risque et la responsabilité d'une prolifération incontrôlable.

La France en demeurerait-elle au vieil adage latin, que je prononcerai en français afin de ne pas choquer les oreilles littéraires de l'Assemblée (*Sourire.*) : « Si tu veux la paix, prépare la guerre » ?

M. Louis Mexandeau. *Si vis pacem, para bellum!*

M. Georges Hage. En matière budgétaire, la France est le seul grand pays occidental à augmenter les dépenses d'équipement militaire. Il s'agit d'une hausse de 5,7 p. 100, alors que le budget général ne croît que de 1,1 p. 100. Et pour le RPR, la part du PIB consacrée au militaire devrait passer de 3,14 p. 100 à 4 p. 100.

Ce gâchis financier s'accompagne d'une dangereuse réorganisation des forces armées afin d'adapter celles-ci aux enseignements tirés de la guerre du Golfe. Une armée plus professionnelle, plus agressive qui, selon les prévisions du Gouvernement, devrait se doter d'une nouvelle force permettant de « projeter » 120 000 à 130 000 hommes sur le « pourtour méditerranéen » ou sur les « côtes africaines » et intervenant dans des situations qui mettraient en péril les intérêts de la France.

La droite - serait-ce l'approche des élections européennes qui le lui suggère ? - propose « la création, dans un délai de cinq ans, d'une force d'intervention rapide de 100 000 hommes succédant à l'Eurocorps et dotée d'une vraie doctrine d'emploi », sa gestion devant s'inspirer des orientations du Conseil européen et être dirigée par un conseil restreint de l'UEO.

Derrière le budget militaire de la France et les principes énoncés dans le Livre blanc s'affirme une conception de la sécurité qui ne repose que sur la force et s'aligne sur la conception européenne de la sécurité.

Le traité de Maastricht a prévu de donner à l'Europe des Douze le rôle de pilier de l'OTAN. La disparition du Pacte de Varsovie aurait dû conduire logiquement à l'autodissolution de l'OTAN. C'était là l'occasion d'en finir avec la logique de blocs qui avait fait peser de si lourdes menaces sur notre continent, menaces qui perdurent.

Au contraire, le Livre blanc sur la défense stipule que « l'affirmation de l'identité européenne de défense à travers l'Union de l'Europe occidentale - UEO - sera facilitée par le recours à des moyens de l'OTAN ». L'OTAN se trouve ainsi renforcée et voit grandir son poids au-delà de son rôle militaire en prenant une dimension d'instrument de domination au service des Etats-Unis. Est-il déraisonnable de penser que les récents développements du conflit dans l'ex-Yougoslavie servent de « bancs d'essai » à cette stratégie ?

Nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter du pouvoir de décision que s'octroie l'administration américaine en ce conflit. Qu'est-ce qu'une sécurité européenne confiée aux Etats-Unis ?

Il faut aussi relever le nouveau rôle qu'entend jouer l'Allemagne, qui a désormais recouvré toutes ses prérogatives en matière militaire, dispose de l'armée conventionnelle la plus forte de la Communauté européenne et participe déjà aux diverses interventions militaires de l'UEO et de l'OTAN. Bonn propose enfin sa participation au Conseil de sécurité de l'ONU, tandis que le traité de Maastricht prévoit que la France défende des positions communes dans les organisations internationales. La France est-elle en train de faire avec sa défense comme elle l'a déjà fait avec sa monnaie ? Après la monnaie, la défense ?

Avec la Turquie, la France défend-elle des intérêts économiques étroits, ou la stabilité dans une région sensible proche de l'Europe ?

Alors que six députés kurdes étaient déchus de leurs droits et menacés de la peine de mort parce qu'ils avaient traité en public de la « question kurde », vous déclariez, il y a quelques semaines à Ankara, monsieur le ministre des affaires étrangères, que « la France [était] très attentive au rôle stabilisateur que la Turquie peut jouer dans un grand nombre de conflits régionaux ». Il est vrai que notre pays est devenu le premier investisseur étranger en Turquie devant les Etats-Unis et que nous lui vendons déjà un matériel militaire considérable. « La France compte sur une Turquie forte, prospère et démocratique », avez-vous ajouté. Qu'importe si cela se fait au détriment de millions de Kurdes qu'on a vite fait d'associer à des terroristes et qui ne se sont toujours pas vu reconnaître le droit d'enseigner leur langue et leur histoire. De quelle sécurité parle-t-on lorsque des hélicoptères français pilotés par des Turcs bombardent des populations civiles qui ont le tort de réclamer la reconnaissance de leurs droits les plus élémentaires ? N'est-ce point, en une telle politique, nourrir de futurs conflits ?

Pendant que les autorités turques remplissent leur dossier d'adhésion à la Communauté européenne, leurs troupes occupent toujours une partie du territoire de Chypre, en violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU. Qu'attend la France pour faire respecter ces résolutions qui pourraient faire avancer la paix ?

Je voudrais aussi dire rapidement quelques mots sur l'Algérie.

Dans ce pays, l'intégrisme et la violence font peser de graves menaces de déstabilisation sur l'ensemble de la région.

Payez vos dettes ! Voilà, semble-t-il, ce qu'à ce jour la France propose à l'Algérie. N'y aurait-il pas de salut pour le peuple algérien hors des diktats de la communauté financière internationale ? Ce qu'attend des autorités algériennes le Fonds monétaire international, auquel la France a fait devoir d'allégeance, c'est le licenciement de 500 000 fonctionnaires, la dévaluation opérée à ce jour du dinar algérien, la suppression de toute subvention gouvernementale allégeant le prix des denrées de première nécessité, la liquidation ou la privatisation des entreprises du secteur public.

Les conséquences de telles mesures sur le développement sont connues - l'Afrique les a déjà expérimentées - : paupérisation, corruption et creusement des inégalités. La France, principal créancier de l'Algérie, doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour annuler une partie de la dette et inviter les autres pays créditeurs comme les Etats-Unis à en faire autant. Ce serait déjà de l'authentique solidarité.

Le président de l'Institut du monde arabe avance l'idée que « l'Europe propose un pacte méditerranéen garantissant la sécurité de tous et le développement des économies en difficulté ». Il ajoute : « Que l'Europe accepte de considérer que le pacte proposé n'a pas pour objet l'expansion de son modèle mais la coopération de civilisations, de sociétés, de démocraties différentes. »

J'ai lu avec consternation, dans le Livre blanc sur la défense, que la France « conçoit sa politique d'exportation d'armes comme un élément de sa souveraineté ». En ex-Yougoslavie, des enfants, des femmes et des hommes tombent sous des balles et des obus vendus sur le marché international des armes. On voit ici la cruauté nationaliste se nourrir aux mamelles de la cupidité internationale. N'est-il pas temps, au contraire, d'interdire le commerce honteux des armes...

M. Daniel Picotin. Il ne fallait pas s'armer contre Hitler ?...

M. Georges Hago. ... qui attise les conflits, en premier lieu en destination de l'ex-Yougoslavie ? Les Casques bleus, que je ne manquerai pas de saluer lors de ma visite prochaine à Sarajevo et autres villes de l'ex-Yougoslavie, dont le nombre et les moyens devraient être accrus, pourraient se voir confier cette mission pacificatrice d'assurer un réel embargo sur les armes.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe avait ouvert, au temps de la confrontation Est-Ouest, une perspective fondée sur une conception nouvelle : éliminer la confrontation éventuelle par la négociation, engager un processus de désarmement et de coopération. Les principes que l'acte final d'Helsinki, en 1975, avait établis comme base des relations entre les Etats auguraient d'une évolution possible vers des rapports pacifiques. Le Pacte pour la sécurité et la stabilité en Europe les retiendra-t-il ? les modernisera-t-il ? Suscitera-t-il, accueillera-t-il l'intervention des peuples dans son processus ?

La mise en œuvre d'un système de sécurité en Europe échappant à la logique de blocs et de domination passe, selon nous, par la tenue d'un forum des nations de toute l'Europe, où chaque pays, quel que soit son poids économique ou politique, puisse faire entendre sa voix.

Nous refusons la conception d'une construction européenne en « cercles concentriques » autour d'un bloc dominateur. La construction ultra-libérale de l'Europe version Maastricht écarte ou retarde par des mesures dilatoires trop de pays, notamment ceux d'Europe centrale et orientale. Ils devraient pourtant, de par leur histoire et leur culture, pouvoir rapidement prendre toute leur place dans l'Europe.

La sécurité, évidemment, ne peut être considérée comme limitée à notre continent. L'ONU demeure un élément capital, mais son fonctionnement doit être démocratisé, l'égalité des nations assurée, les missions fondamentales de la charte respectées et la proposition de doter l'organisation d'une force d'intervention permanente fermement rejetée.

Rappellerai-je qu'en 1995 cinquante années se seront écoulées depuis Hiroshima et la création de l'ONU ? Cette date anniversaire sera-t-elle l'occasion pour la France d'initiatives dignes de son humanisme ? Ne serait-ce pas faire injure à la paix que de reprendre justement, cette année-là les essais nucléaires ?

La sécurité collective demande de poursuivre le processus de désarmement. Cela implique des initiatives gouvernementales internationales pour la renonciation définitive à tous les essais nucléaires, la non-prolifération des armes nucléaires et leur interdiction à un horizon le plus bref possible.

En France, cela devrait se traduire dans l'immédiat par l'abandon des programmes de nouveaux armements, notamment nucléaires, et la réduction des dépenses d'armements, contribuant ainsi à l'édification d'un nouvel ordre international équitable et équilibré.

Les députés communistes que nous sommes sont prêts à œuvrer pour toutes les convergences, sans aucune exclusive, pour le respect des principes fondamentaux de souveraineté nationale et de coopération pacifiste en Europe. A leurs yeux, le droit lui-même est un enjeu mondial : non pas le droit des grandes puissances à imposer leur volonté, mais le droit des peuples à vivre et à vivre libres. Il faut impérativement faire grandir l'exigence de la démi-

litarisation des relations internationales, bannir la logique de blocs, promouvoir les concepts de négociation, de sécurité collective et de règlement politique des conflits.

M. Daniel Picotin. Vous n'avez même pas eu un mot pour les centaines de milliers de victimes bosniaques !

M. Georges Hago. Vous avez une écoute sélective, monsieur ! C'est un signe de passion.

M. Daniel Picotin. Il est vrai que vous avez si peu parlé de la Bosnie... Vous avez sans doute des raisons !

M. Georges Hago. La passion vous égare.

M. Daniel Picotin. Et vous, vous êtes aveuglé !

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Chers collègues, compte tenu de notre nombre dans cet hémicycle, nous devrions pourtant parvenir à nous entendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) La droite compte 480 députés ; puisque huit seulement sont présents en séance, cela signifie donc, messieurs les ministres, qu'un sur soixante s'intéresse à ces questions effectivement fondamentales.

M. Richard Cazenave. Nous étions plus nombreux il y a un instant, monsieur Le Déaut !

M. Jean-Jacques Delmas. Et combien y a-t-il de socialistes ?

M. Jean-Yves Le Déaut. La Yougoslavie est morte ; la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, sont aujourd'hui meurtris. Beaucoup d'autres Etats sur le continent européen sont destabilisés ou fragilisés par des tensions ethniques provoquées ou par la nostalgie de grandeurs de leurs voisins. L'Europe de demain pourrait être celle des ambitions territoriales, des appétits de puissance.

Aussi, la guerre en Bosnie n'est pas seule en question aujourd'hui ; elle est aussi l'occasion de réfléchir à la sécurité du continent européen, à la lumière des événements qui se sont succédé en ex-Yougoslavie.

Tous ceux qui ont connu l'ancienne fédération avant le cataclysme ont cru à sa viabilité, ont aimé son non-alignement et l'harmonie qui semblait s'être établie entre les diverses communautés. Tous ceux qui connaissent son histoire n'ont pas été surpris par son décès. Le passé a eu raison de la modernité, sans doute parce que cette dernière ne s'est pas enracinée dans la démocratie et un système économique efficace. Bien entendu, cette crise est un paroxysme dont les éléments ne se retrouvent pas à l'identique sur d'autres théâtres. Mais la prévention suppose que nous soyons attentifs, et la crise yougoslave a bien valeur de test quant à notre capacité de réaction.

Pourquoi un tel débat aujourd'hui, au moment même où des Européens meurent près de chez nous à Gorazde, deux ans presque jour pour jour après le début du siège de Sarajevo, le 5 avril 1992 ? Pourquoi ne pas l'avoir organisé bien avant ? Pourquoi ne pas avoir débattu en février, après le massacre du marché de Sarajevo ? Malheureusement, cette question de date apparaît aujourd'hui dérisoire. Un événement chasse l'autre avec rapidité. Certains sont préoccupants, graves, parfois insoutenables ; d'autres sont heureusement porteurs d'espérance. Tous interpellent les consciences, incitent à la réflexion qui doit être dans cette enceinte une préoccupation permanente.

Les électeurs nous le rappellent tous les jours, individuellement ou au travers d'associations. Nos compatriotes - ils ne sont pas les seuls, mais ils le font de plus en plus nombreux - se mobilisent pour témoigner, éveiller les consciences, manifester une solidarité matérielle et morale. Ils nous signalent le danger moral, le risque de

l'indifférence. Je tiens donc ici à saluer le travail réalisé, parfois au péril de leur vie, par les membres des associations : Etudiants pour Sarajevo, Convention nationale des collectifs contre la purification ethnique, Sarajevo capitale culturelle de l'Europe, Solidarités des citoyens pour la Bosnie, Equilibre, Ensemble, Reporters sans frontière, Entraide internationale, Médecins sans frontières, Médecins du monde, la Croix-Rouge, etc. La liste est longue et sûrement incomplète. Mais cette énumération est nécessaire. En effet, où en serions-nous, qu'aurions-nous fait en France, comme dans les pays voisins, sans l'aiguillon permanent des citoyens qui spontanément tirent les sonnettes d'alarme ?

M. Didier Migaud. Tout à fait !

M. Jean-Yves Le Déaut. Souvenez-vous, en d'autres époques, le silence collectif couvrait le fracas de menaces qui ont plus tard tout emporté. Le lâche soulagement revendiqué ou accepté par les Européens de 1940 et la descente vers un abîme dont nous avons eu collectivement du mal à nous relever. Comment pouvons-nous tolérer aujourd'hui que de nouvelles milices exterminatrices aient précisément choisi la purification ethnique comme outil d'expansionnisme ? Au-delà de l'incertitude surgie sur les décombres du monde communiste, nous avons l'obligation de donner au pays une lecture politique de la crise bosniaque, et nous avons le devoir, nous parlementaires, de nous insurger.

Les presque quatre ans qui ont suivi la chute du mur de Berlin ont bousculé les certitudes les mieux ancrées, les convictions les plus fortes, les habitudes et le traitement de nos relations avec les anciens pays de l'Est.

Mais ce monde dangereux est aussi un monde d'espoir. Ou du moins, il l'a été initialement. Personne ne revenait à un retour à l'avant 1989. L'effondrement du mur de Berlin a entraîné celui de l'URSS et de son monde. L'événement a surpris. Son souffle a permis la réunification allemande. Il a donné aux peuples de l'Est l'occasion de se frotter au vent des libertés, au choc des idées et des projets.

Hors d'Europe, il convient aussi de le signaler, les grandes crises dites régionales ont trouvé une solution, les unes après les autres. Ici, il convient de ne pas sous-estimer cet acquis. Un créneau de paix a été ouvert, en Afrique du Sud, au Cambodge, en Ethiopie, au Nicaragua et au Salvador.

Ce capital n'a malheureusement pas donné tous les fruits que l'on était en droit d'attendre. Mais, surtout, l'inattendu a pris l'Europe au dépourvu. L'Europe a retrouvé son unité dans la douleur. Les foyers de tensions se sont multipliés aux frontières extérieures et intérieures des anciens Etats satellites. Certains divorces ont été pacifiques, celui des Tchèques et des Slovaques. D'autres ont allumé des brasiers, dans le Caucase et dans l'ex-Yougoslavie. Rien ni personne ne peut garantir l'avenir. Les territoires déchirés vont-ils trouver de nouveaux compromis, durables, et donc mutuellement acceptés ? Les territoires aujourd'hui épargnés constituent-ils des modèles à suivre ou des foyers potentiels de conflit ? Que va-t-il, que peut-il arriver demain aux confins de la Russie et de la Moldavie, de la Hongrie et de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Hongrie, du Kosovo et de l'Albanie ?

De toute évidence, il nous manque les clefs d'une compréhension, préalable incontournable à l'action. Personne n'était préparé à digérer une telle rupture géopolitique. Les dominos ont basculé à une vitesse qui a pris de court l'Ouest européen, mais aussi les sociétés de l'Est. Quarante-cinq ans de gel politique, militaire et territorial

avaient enkylosé les esprits dans une scolastique limitée à la dialectique des blocs. L'instabilité a brutalement fait irruption avec la fin de l'URSS, la fin de l'équilibre, finalement précaire entre Est et Ouest. Le « que faire » a été immédiatement posé à une Europe retrouvant par surprise une unité oubliée.

Cette effervescence cartographique a matérialisé l'ampleur de l'implosion politique, sociale, territoriale, des pays du CAEM, Conseil d'assistance économique mutuelle. Une chappe de plomb avait forcé des consensus introuvables. L'option démocratique brusquement ouverte a bousculé un espace assemblé, jusque-là par la force. La démocratie s'est cherché un cadre dans le désordre, frottant de façon explosive les interdits d'hier, politiques, religieux et nationaux. L'Europe de l'Est est aujourd'hui de nouveau « centrale ». Mais le centre est de toute évidence multiple et ses limites indéfinies. Le cadre national hérité ne convenait plus aux nouvelles allégeances, qui se voulaient négociées. Il a été immédiatement contesté.

Très vite, on en a mesuré les effets. Des Allemands se sont révélés en Pologne. Les Moldaves ont regardé vers la Roumanie dont ils ont adopté l'hymne et le drapeau. Les Arméniens du Haut-Karabakh ont proclamé leur volonté d'être rattachés à l'Arménie. La Grèce refuse même son nom à la nouvelle Macédoine indépendante.

Les bombes à retardement territoriales et nationales semées par les dirigeants communistes ont révélé leur pouvoir de destruction avec la levée des interdits. La méfiance accumulée, les structures confédérales ont engagé des dynamiques divergentes dans l'ex-Yougoslavie. Quel a été le détonateur de ce conflit ? Pourquoi avons-nous été incapables de le prévenir, puis d'y mettre un terme ?

Dans l'ancienne fédération, le détonateur fut ce qu'on appelle le national-communisme, cet enfant naturel du nationalisme pan-serbe et de l'appareil communisme serbe menacé par la démocratisation. Slobodan Milosevic a adopté une stratégie de conquête consistant à réveiller le vieux démon du nationalisme serbe contenu par le régime titiste. Ce faisant, il a sauvé l'appareil communisme serbe, mais cassé les fondements de la fédération et radicalisé les tendances sécessionnistes qui sommeillaient dans les républiques. A ceux qui invoquent l'amitié franco-serbe, il faut rappeler que la France fut la marraine de la Yougoslavie en 1918 parce qu'une harmonie entre ces nationalités paraissait viable. Or c'est bien la Serbie de Milosevic qui a rompu cette harmonie précaire.

La communauté internationale, quant à elle, a été incapable de désamorcer le conflit puis d'arrêter l'agression serbe. Cette incapacité, tout le monde a pu la constater et la déplorer, mais on a souvent polémique sur ses motifs. La communauté internationale a-t-elle manqué de moyens ou de résolution ?

La faiblesse des moyens est aisée à établir. La chute de l'empire soviétique a créé un vide. Dès lors que cet empire a cessé de peser de tout son poids, le couvercle de la boîte de Pandore s'est ouvert avant qu'une nouvelle puissance, nationale ou internationale, ait pu prendre le relais. S'agissant de la Yougoslavie, ce phénomène a été d'autant plus perturbant que les nationalités se sont tournées vers leurs alliés historiques : les Serbes vers la Russie orthodoxe, les autres vers l'Europe et les Etats-Unis. Or aucune de ces puissances n'a été en mesure de faire face à ses responsabilités.

La Russie avait le devoir et l'intérêt de freiner les ambitions serbes. Elle a préféré laisser faire et donc encourager pour ne pas compliquer encore ses propres désordres.

Les Etats-Unis n'ont pas voulu exploiter leur avantage autrement que pour justifier leur désengagement du continent européen. La fin de la guerre froide signifiait, selon eux, la fin de toute menace de guerre en Europe et l'occasion de diminuer leur effort.

Quant à l'Europe, elle a fait défaut tout simplement parce qu'elle n'existe pas. Il n'y a pas de politique étrangère commune ni de capacité de défense autonome. L'Allemagne, très sensibilisée au drame yougoslave, a pu garder les mains propres dans la mesure où elle n'a pas de mains du moins militaires. Le Royaume-Uni s'est déclaré d'emblée très rétif à une interposition, se souvenant de la rudesse de la guerre en Yougoslavie pendant la seconde guerre mondiale et ayant l'expérience de la situation en Irlande.

Dans ces conditions, que pouvait faire la France ? Bien qu'elle se soit dotée depuis quelques années d'une force d'action rapide, l'armée française a une capacité d'intervention extérieure limitée. De toute façon, il n'était pas convenable ni concevable qu'elle se lançât seule dans une aventure militaire.

De cette incapacité, et de cette solitude, la France aurait pu tirer prétexte pour ne rien faire et se réfugier derrière des déclarations ostentatoires. Or, dans cette circonstance, la France a toujours su faire preuve d'esprit de résolution, c'est-à-dire, selon la formule du cardinal de Retz, « distinguer l'extraordinaire de l'impossible ».

L'organisation d'élections « locales », république par république, porteuses de résultats divergents en Croatie, en Slovénie et en Serbie a fait sauter les derniers garde-fous.

Et pourtant, dans un premier temps, l'Europe a refusé d'accorder une reconnaissance de principe à des Républiques dont il était impossible de garantir concrètement l'intégrité. En dépit de pressions, elle a subordonné sa reconnaissance à l'instauration de statuts pour les minorités. Mais il faut bien reconnaître que les Serbes refusaient pour eux-mêmes tout statut de minorité, alors qu'ils foulaient aux pieds les droits des Hongrois de Voïvodine et supprimaient l'autonomie du Kosovo.

Puis elle a proposé la première l'envoi d'une force d'interposition en Croatie, envoi qui a été longtemps retardé du fait des réticences britanniques.

La France a également joué un rôle décisif dans le déploiement du dispositif d'aide humanitaire. C'est Bernard Kouchner qui a acheminé une aide humanitaire à travers des lignes tenues par des milices intercontrôlées. C'est François Mitterrand - certains en riaient, il y a un instant - qui a ouvert la voie du pont aérien qui a permis à Sarajevo de résister et qui permet les avancées que nous connaissons aujourd'hui.

M. Daniel Picotin. De tels propos sont incroyables !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce sont les soldats français, sous le drapeau de l'ONU, qui par leur nombre et leur dévouement ont acheminé une aide qui a permis à la Bosnie d'exister.

Enfin, c'est à l'initiative de la France que l'OTAN a décidé cet ultimatum qui a créé une situation nouvelle à Sarajevo et dans l'ensemble du territoire de l'ancienne Yougoslavie. Beaucoup d'experts en soulignaient les périls, nous l'avons fait et les premiers objectifs ont été atteints.

Bien entendu, toutes ces initiatives, messieurs les ministres, ont abouti bien tard, et la Communauté internationale a souvent donné le spectacle affligeant de son irrésolution et même parfois de son hypocrisie.

M. Daniel Picotin. M. Mitterrand avait déclaré qu'il ne fallait pas ajouter la guerre à la guerre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur Picotin, vous vous exprimez tout à l'heure.

M. Daniel Picotin. Non, justement !

M. Jean-Yves Le Déaut. Si votre groupe ne vous a pas autorisé à le faire, c'est que vous n'avez pas à vous exprimer !

Il y a encore quelques mois, les sauveteurs s'agitaient sur la terre ferme, mais aucun ne se jetait à l'eau, car chacun doutait de la résolution de l'autre. Devant la commission des affaires étrangères, le 9 janvier dernier, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros Ghali, constatait : « Les décisions du Conseil de sécurité sont prises selon les intérêts des Etats membres en fonction de leur coût et des chances d'un règlement. Il y a donc bien deux poids deux mesures selon les décisions politiques prises par des Etats membres souverains. »

Depuis la réussite de l'ultimatum, la Bosnie-Herzégovine connaissait une embellie. Mais les Serbes viennent de rallumer la guerre et Gorzde a subi des bombardements d'une extrême violence avant l'intervention des avions de l'OTAN. L'ultimatum a permis l'arrêt des bombardements sur Sarajevo. Il a desserré les mâchoires du piège qui menaçait les soldats de la FORPRONU. Il y a quelques mois, on s'interrogeait à voix haute sur l'opportunité de leur retrait, car l'intensification des combats et les palinodies internationales pouvaient en faire des otages. Désormais, la FORPRONU a retrouvé une marge de manœuvre. Pour la première fois, la Serbie a reculé et un premier accord entre Croates et musulmans bosniaques a créé un fait politique nouveau.

Cependant, le processus de paix n'a pas encore débouché sur un règlement global.

La France aurait-elle pu mieux faire ? Elle a incontestablement, en cette affaire, joué un rôle de « poil à gratter » salutaire depuis 1992. Pouvait-elle faire plus ? Seule certainement pas, avec l'Europe et les Nations unies, sans doute. Cela supposait aussi une ferme soutien national. Or il a parfois manqué au rendez-vous.

Que voulait la France au début ? Un divorce de velours garanti internationalement après signature d'un cahier de droits et de devoirs. Au Conseil de Luxembourg, en juin 1991, et à la télévision, le 14 juillet suivant, le président déclarait : « Il faut que les droits des minorités soient garantis à l'intérieur de chaque pays et si possible par la société internationale. »

Reconnaître des frontières sûres et mutuellement acceptées par les nouveaux Etats, garantir le droit des minorités ont été notre ligne de conduite hier. Ces principes devront être demain le viatique de la communauté internationale avant toute nouvelle acceptation de modification de la carte du monde. Les Européens, notamment les Allemands, ont été mal inspirés de reconnaître avec autant de précipitation les nouvelles républiques nées de l'ancienne Yougoslavie quand ils soutenaient avec la communauté internationale comme règle intangible dans d'autres régions du monde, notamment en Afrique, le respect des frontières issues de la décolonisation.

M. Louis Mexandeau. C'est vrai !

M. Jean-Yves Le Déaut. Le chef de l'Etat a multiplié les initiatives en vue de convaincre les pays membres de la CEE, l'ONU et les Etats-Unis. L'élaboration d'une proposition concertée n'a pas été possible et a pris un temps de retard sur la dynamique des conflits. La suite était alors inscrite dans ce décalage. Un engrenage irrésis-

tible de violences et de ripostes a fait dériver les affrontements hors de tout contrôle et de toute règle de droit. La Serbie, emportée par la supériorité des armes, a prétendu s'étendre et rassembler sur de nouvelles bases les Serbes dispersés aux quatre coins des diverses républiques. L'escalade a conduit à l'horreur de l'épuration ethnique. Le parlement français se doit, ici, de saluer toutes les victimes du conflit de l'ex-Yougoslavie.

La France a alors changé de stratégie et cherché à éviter l'irréparable tout en rappelant la nécessité du droit. Sur la base du droit d'ingérence humanitaire, proposé par la France au moment du drame kurde en Irak, l'ONU s'est engagée, en vue de protéger les populations civiles et d'assurer l'acheminement de l'aide. Joignant le geste à la proposition, la France a fourni l'essentiel des soldats. Ils sont aujourd'hui plus de 6 000 en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, soit 20 p. 100 des Casques bleus. Ils ont assuré, et assurent, sous le commandement de chefs compétents, courageux et lucides - les généraux Morillon, Cot et Bertrand de Lapresle - une tâche exemplaire au sein de la Forpronu avec leurs camarades d'autres nationalités. L'armée de l'air française participe en bonne place également à l'opération « interdiction de vol » avec plus de trente appareils stationnés en Italie et sur le porte-avions *Foch*.

Sur proposition française, la communauté internationale a créé un tribunal international chargé de juger les criminels de guerre de l'ex-Yougoslavie. Mais, faute d'un accord entre les membres du Conseil de sécurité, faute d'une volonté européenne réelle, la mise en œuvre concrète de décisions, pourtant adoptées par la Maison de verre, a tardé.

Que voulaient les Etats-Unis ? Avaient-ils une stratégie et des objectifs ? L'Union européenne aspire à parler d'une seule voix, c'est l'ambition du Traité de Maastricht : définir une politique étrangère et de sécurité commune. Mais les Douze ont été confrontés à une épreuve sans doute prématurée. On doit regretter l'insuffisance de concertations, qui a donné l'image de divergences utilisées par les belligérants, et plus particulièrement par les Serbes. Cette carence, au moment où les règles du monde bipolaire n'avaient plus cours, a ouvert un champ à la montée des tensions.

La situation a évolué depuis l'ultimatum de février. Les canons serbes ont été retirés des hauteurs de Sarajevo. La vie reprend dans cette ville. Cette éclaircie doit beaucoup au retour à un scénario oublié de la guerre froide : la Russie et surtout les Etats-Unis ont agi de concert pour imposer la suspension des combats.

Cette réalité, pour nous, socialistes, n'est pas satisfaisante. Car, malgré l'embellie de Sarajevo, les Européens n'ont pas su faire respecter les décisions de réouverture de l'aéroport de Tuzla et sont aujourd'hui contraints à de nouvelles actions pour tenter de desserrer l'étau autour de Gorazde. L'Europe, bien qu'elle soit la première concernée, bien qu'elle ait fourni l'effort militaire principal, n'a pas su se donner une dimension diplomatique décisive.

Le président de la République - le Gouvernement également - a multiplié les démarches en direction de l'Allemagne. Il a souhaité un renforcement de l'identité européenne de l'Alliance atlantique. Ce projet est le sien depuis la redistribution des cartes géopolitiques après 1989. « Le devenir de l'Europe de l'Est est largement conditionné par la manière dont les pays de l'Ouest sauront s'organiser, se structurer, coordonner leurs efforts et se doter d'autorités communes », a-t-il déclaré quelques jours après la chute du mur de Berlin.

Le sommet de Bruxelles, le 11 janvier 1994, en a tardivement reconnu la légitimité et la nécessité. C'est ce que je demandais, avec quelques députés membres du club Témoin, bien avant les horreurs qu'a connues depuis Sarajevo. « Notre lâcheté nourrit la guerre en Yougoslavie », écrivions-nous. L'aide humanitaire ne pourrait suffire. Pire, la croissance des exactions l'épuise. Aujourd'hui le droit à la vie d'un peuple commande de reconnaître que le mandat de l'ONU doit être élargi à des actions militaires. C'est cette ligne que le parti socialiste a choisie : faire appliquer la logique du cessez-le-feu imposé.

La réplique par des frappes aériennes est une riposte justifiée.

Et même si les accords de Washington empruntent une voie différente de celle initialement prévue, ils doivent être approuvés. En effet, outre qu'ils ont mis un terme au combat entre Croates et musulmans bosniaques, il créent un cadre politique plus viable que la confédération envisagée initialement par le plan de l'Union européenne. Celui-ci était dicté par un rapport de force qui, heureusement, a été modifié.

Il est possible de promouvoir une solution plus équitable aujourd'hui pour la République de Bosnie. Nous devons, en tout cas, encourager cette issue sans perdre de vue qu'il n'est pas question de favoriser une guerre de revanche et qu'il s'agit de parvenir, à terme, à un accord entre les trois parties, parrainé par les Etats-Unis, la Russie et l'Union européenne.

Personne ne comprendrait pourquoi la méthode qui a permis d'obtenir un résultat à Sarajevo, à savoir l'application effective des résolutions de l'ONU 786, 816, 824 et 836, ne serait pas utilisée pour les autres enclaves. Les combats doivent cesser. Les Nations unies ont obtenu un premier succès, tardif certes, mais un succès tout de même. Il faut tout faire pour amplifier cet acquis, notamment dans les prochaines heures à Gorazde, à Tuzla et dans les six autres enclaves.

Nous n'arrivons pas à comprendre la logique de ceux qui exigent, aujourd'hui, l'arrêt de l'escalade militaire, mais qui, hier, se sont montrés dramatiquement impuissants devant l'horreur des villes assiégées et « nettoyées », des personnes massacrées, des régions épurées. Il ne faut jamais renoncer face à la barbarie.

Au-delà de cette crise, quelle peut être la future organisation de la sécurité du continent européen ?

Il n'est pas question d'envisager une disparition de l'Alliance atlantique car nous avons besoin d'un partenariat avec les Etats-Unis. Dans l'engagement américain en Bosnie, il faut faire la part du choix stratégique et de la réaction émotionnelle. Les Etats-Unis demeurent tentés par l'isolationnisme. C'est l'émotion soulevée par la tuerie du marché de Sarajevo qui a été décisive.

On ne peut fonder la sécurité d'un continent sur le pari que la diplomatie émotionnelle l'emportera toujours sur le cynisme. Il faut donc que les Européens se réservent une possibilité de choix : soit une action OTAN, soit une action européenne. C'est tout le sens du projet de sécurité défini par le traité sur l'Union européenne. L'UEO doit devenir le pilier militaire de l'Union et les forces européennes doivent être dotées d'une capacité d'intervention propre. La France doit soutenir cette idée au sein de l'Alliance et donc participer à la réflexion interne qui y est engagée depuis quelques années. On peut espérer que le dernier sommet, qui a reconnu le bien-fondé du projet européen, aura dissipé les malentendus transatlantiques : la défense européenne n'est pas un projet rival mais complémentaire et alternatif.

Par ailleurs, les Européens doivent donner corps à la politique étrangère commune. Cela suppose que l'Allemagne se voie reconnaître la place qui correspond à son poids économique et à son influence en Europe centrale et orientale. A ce titre, il est légitime qu'elle obtienne le statut de membre permanent du Conseil de sécurité, à partir du moment où elle accepte d'en assumer les responsabilités, c'est-à-dire la participation aux opérations de maintien de la paix.

Enfin, il n'y a pas de sécurité sans traitement des causes profondes des conflits. Celles-ci sont aujourd'hui de deux ordres :

D'une part, la situation économique à l'Est est le principal facteur d'instabilité des Etats. Dès 1989 la Communauté a développé sa coopération pour aider à la transition. Cet effort doit être poursuivi et développé.

D'autre part, les conflits des minorités doivent faire l'objet d'un traitement préventif. A ce sujet, la charte pour la nouvelle Europe a posé la première pierre. Lui ont succédé le renforcement des mécanismes de la CSCE et le projet d'une cour européenne de conciliation et d'arbitrage. La prochaine conférence pour la stabilité en Europe doit donner, vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, un nouvel élan à ce mouvement.

Cela dit, une politique étrangère, pour être crédible, doit reposer sur des principes clairement exprimés et universels. Or, et vous me permettez cette digression, en Chine, ces derniers jours, l'honneur et la crédibilité de la France ont été galvaudés. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Fanton. Comme d'habitude, vous dites n'importe quoi ! Vous êtes un expert !

M. Jean-Yves Le Déaut. Il n'y a pas, en politique étrangère, de droit de tirage indéfini. Le bilan de l'équipée chinoise du Premier ministre est extrêmement préoccupant.

M. André Fanton. Vous êtes navrant !

M. Jean-Yves Le Déaut. Et je pèse mes mots. La France a perdu la face en acceptant le diktat du 12 janvier, une nouvelle reconnaissance aux conditions de Pékin. M. Balladur et M. Juppé s'exposaient à une rebuffade. L'espérance d'un voyage gaullien s'est transformée en camouflet. Nous aurons, demain ou dans les prochains jours, l'occasion d'en reparler.

M. le ministre des affaires étrangères. Volontiers !

M. Jean-Yves Le Déaut. L'Europe et la France seront d'autant mieux écoutées que leur voix sera ferme. Il faut donc, en Bosnie, refuser une ligne de pente politicienne.

M. André Fanton. Et en la matière, vous êtes orfèvre !

M. Jean-Yves Le Déaut. Rappelez-vous - cela a été souligné tout à l'heure - le délégué à la défense, du RPR, M. Pierre Lellouche, souhaitait, le 5 janvier, le départ des Casques bleus. A la même époque, les émissions de RFI en langue albanaise destinées au Kosovo ont été suspendues. Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, vous livriez, le 26 janvier, à des attaques contre l'ONU, dont nous sommes pourtant, que je sache, l'un des cinq principaux responsables.

Mais le plus grave, c'est en commission des affaires étrangères que nous l'avons entendu. M. Robert Parraud a demandé le rapatriement du contingent français en affirmant que nos soldats n'allaient quand même pas mourir pour Sarajevo.

Les socialistes se sont fermement opposés à cette dérive.

M. François Vannson. Un ministre socialiste aurait sans doute démissionné !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ils ont été suivis par M. Valéry Giscard d'Estaing - nous devons lui rendre justice comme pour l'analyse des relations franco-chinoises - président de la commission des affaires étrangères et une partie de l'UDF et du RPR. C'est beaucoup, mais cela ne fait pas un consensus national, nécessaire plus que jamais sur un dossier aussi explosif et déstabilisateur humainement, diplomatiquement, militairement.

Les socialistes maintiendront une ligne critique et responsable. Nous souhaiterions donc vous faire quelques propositions concrètes à propos de ce conflit.

Premièrement, notre responsabilité nous commande d'accueillir dans de bonnes conditions tous les réfugiés d'ex-Yougoslavie qui arrivent en France. Il est indécent, qu'après l'éclaircie de Sarajevo, certains responsables se soient crus autorisés à dire - je peux vous faire parvenir les lettres - aux réfugiés d'ex-Yougoslavie qu'ils pouvaient repartir. Les tergiversations meurtrières des Serbes montrent bien qu'il n'en est rien.

Deuxièmement, nous devons désigner plus clairement l'agresseur : le gouvernement serbe de M. Milosevic, responsable d'actes et d'exactions condamnables ainsi que les milices serbes de Bosnie.

Il convient donc, à notre sens, de s'appuyer sur les forces démocratiques en Bosnie et dans les autres républiques pour préparer la reconstruction. Il convient de le signaler, on l'oublie trop souvent, beaucoup de « Serbes » se sentent Bosniaques et l'ont rappelé dans une manifestation unitaire à Sarajevo le 27 mars. La France pourrait utilement contribuer à la prise en compte de cette réalité.

La communauté internationale a manifesté au mois de février la volonté de faire appliquer les résolutions des Nations unies. Si cette fermeté n'était pas confirmée aujourd'hui et demain, si les Serbes se livraient par mesure de rétorsion à des menaces sur les forces des Nations unies ou sur des enclaves protégées, ne conviendrait-il pas de se poser la question de la levée de l'embargo militaire pour la seule Bosnie, car l'embargo sur les armes destinées à la Serbie n'est manifestement pas respecté par certaines puissances mondiales ?

M. Germain Gengenwin. Eh oui ! C'est vrai !

M. Jean-Yves Le Déaut. On ne peut accepter la modification de frontières par la force et l'épuration ethnique, niant le principe de citoyenneté.

Nous souhaitons donc la réussite de la conférence sur la stabilité en Europe, le renforcement de la politique étrangère et de sécurité commune, seule à même de muscler l'identité européenne et sa capacité à reprendre des initiatives et à définir l'avenir du continent.

Sur une planète qui bouge, la communauté internationale est obligée, chaque jour, de s'ériger en gendarme du monde. La réalité nous imposera sans doute dans le futur, d'accepter de nouvelles modifications de frontières. Elles ne devront se faire qu'à de strictes conditions :

Que ces frontières soient internationalement reconnues au préalable, ainsi que l'avait déjà rappelé le Président de la République en 1991 ;

Que, lors des prises de décisions constitutives, soit reconnue une citoyenneté indépendante de la nationalité et que soient acceptés des droits collectifs pour les minorités.

Hors de ces conditions, la communauté internationale doit refuser toute modification de frontière. M. le président de la commission le disait tout à l'heure. Elle doit en outre savoir imposer la négociation et la paix, y compris par la dissuasion. Cela implique que l'Europe affiche une volonté de politique étrangère commune. Car quel poids aurions-nous face aux Etats-Unis si l'Europe avançait en ordre dispersé ?

C'est ce qui nous fait affirmer - cela devrait d'ailleurs être le thème d'un prochain débat à l'Assemblée nationale - qu'il ne faut pas accepter l'élargissement de l'Europe tant que nous n'aurons pas réussi à stabiliser notre socle commun. Car, dans le cas contraire, que pèserait une Europe diluée, divisée, mi-atlantiste, mi-pacifiste, dans les prochains conflits ?

La survie de peuples qui souffrent, la paix dans les Balkans, en Europe centrale, tout cela paraît bien lointain à beaucoup. Pourtant, en défendant l'intégrité de la Bosnie, en dénonçant la purification ethnique, ce sont nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et la paix pour tous les Français que nous défendons. *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon. *président de la commission de la défense.* Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Parlement n'a jamais manqué d'informations complètes et rapides sur la crise de l'ex-Yougoslavie, mais je félicite le Gouvernement d'avoir voulu un débat dès le début de cette session.

Les ministres des affaires étrangères et de la défense avaient été entendus par les deux commissions compétentes de l'Assemblée nationale le 18 février dernier, à la veille de l'échéance de ce qu'on a appelé « l'ultimatum » pour Sarajevo, mais le débat en séance publique était nécessaire.

L'évolution de la situation en ex-Yougoslavie, imprévisible quand le débat a été inscrit à l'ordre du jour, lui donne évidemment une actualité très forte.

Mais les événements ne doivent pas dispenser de la réflexion qui était annoncée, sous le libellé de « débat sur la prévention des conflits en Europe ».

Depuis le début de la crise, la France joue un rôle majeur dans le dispositif militaire présent dans l'ex-Yougoslavie : avec près de 6 000 « casques bleus », dont la moitié en Bosnie, elle est le pays dont la contribution aux forces de l'ONU est la plus importante. Et je crois, monsieur le ministre des affaires étrangères, que cela a donné plus de poids à votre action, souvent déterminante et à celle de votre diplomatie.

Mais la France a aussi payé un lourd tribut à sa participation : dix-neuf « Casques bleus » ont été tués en Bosnie ; le dernier, le 11 mars, le caporal-chef Stéphane Durulle, âgé de vingt-deux ans, a été tué par un tireur serbe isolé. Il convient de leur rendre hommage ainsi qu'aux quelque 300 blessés. Vous l'avez fait, messieurs les ministres.

Depuis deux ans, beaucoup de députés membres de la commission de défense ont pu se rendre en ex-Yougoslavie, à plusieurs reprises, en mission collective ou individuelle. Ils l'ont fait grâce à votre appui et au concours des armées. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat, de leur avoir permis de rencontrer, sur leur terrain d'activité, les militaires français qui servent sous casque bleu.

Tous sont revenus avec les mêmes impressions et les mêmes sentiments.

Tous ont souligné l'extraordinaire moral qui, dans un contexte physiquement rigoureux et psychologiquement difficile, anime tous nos soldats, professionnels et appelés, et que la qualité admirable du travail qu'ils font pour protéger et aider les civils, et pour rétablir des conditions de vie supportables - réparer les réseaux d'eau et d'électricité, assurer une scolarisation des enfants comme à Sarajevo, etc. Ils ont beaucoup fait pour l'image de la France auprès des populations, qui, sans eux, auraient été rayées de la carte.

Mais tous aussi ont été sensibles à deux aspects inquiétants de la situation : l'insécurité qui pèse sur nos soldats, malgré la volonté du Gouvernement et les efforts du commandement, et le manque de précision dans la définition de leur mission et dans les perspectives qui en sont la finalité.

En premier lieu, on peut affirmer que, dans toute la mise en place du dispositif militaire, nos armées ont fait preuve d'une grande efficacité. Les contingents français sont souvent arrivés dans les premiers. Leur équipement et leur armement, après quelques tâtonnements dus à la méconnaissance du terrain, sont dans l'ensemble apparus adaptés aux besoins : il fallait ici du matériel de guérilla plus que ce que l'on appelle des matériels majeurs. Compétents et enthousiastes, nos « casques bleus » ne se sont jamais enfermés, comme certains, dans leurs casernes : ils ont été très présents et très actifs sur le terrain.

Il reste bien sûr à améliorer nos capacités de transport aérien et à accroître encore la cohésion d'éléments militaires rassemblés à partir de différents régiments.

Le revers de la médaille, ce sont les risques encourus. Dispersés dans une population autochtone mélangée, ils ont été, et sont exposés à des menaces qui viennent de tous les bords - du tireur isolé noyé dans la foule, au mortier caché dans la ville, au char ou au canon déployé à distance - et qui obéissent à toutes sortes de mobiles, ou acte gratuit de défoulement ou acte délibéré de provocation ou de rétorsion. En effet, si pour beaucoup en ex-Yougoslavie, nos « casques bleus » sont des pacificateurs, pour d'autres, malheureusement, ils sont des occupants et des empêcheurs de se battre en rond.

Toute la difficulté pour nos états-majors est de rendre nos « casques bleus » présents au cœur de la population et entre les combattants sans trop les exposer aux ripostes ou aux représailles. Depuis le début, nous savons bien - et vous aussi, messieurs les ministres - que, par rapport à ceux qui interviennent de loin, ou de haut dans les airs, ils peuvent, sur le terrain, devenir en un instant des otages pour un des camps qui s'affrontent ou même pour une masse qu'on manipule. Il faut en tenir le plus grand compte pour déterminer la stratégie d'ensemble.

Tout doit donc être fait pour que nos militaires accomplissent leur travail sur des bases claires et solides.

Heureusement, le soutien et la sollicitude de l'opinion publique française leur sont constamment renouvelés. Veillons, dans les circonstances actuelles, à ce que le doute n'apparaisse pas.

En revanche, les missions manquent parfois de précision : le contenu des résolutions de l'ONU qu'ils ont mission d'appliquer varie d'une zone à l'autre ; le droit de légitime défense et de riposte reste flou et conduit parfois à des situations qui, sur le plan de l'honneur et de la dignité, ne peuvent être imposées à des militaires : ce ne sont pas, rappelons-le, des bénévoles d'organisations humanitaires.

Enfin, n'oublions pas que nos militaires sont en ex-Yougoslavie pour faciliter le retour de la paix et la restauration d'un ordre public accepté par toutes les parties au

conflit. L'absence de solutions politiques réalistes en perspective aboutit à rendre illisible l'avenir de notre intervention : on ne peut envisager d'engluier, d'enliser nos unités, de relèver en relèver, dans le bourbier bosniaque ou yougoslave. Leur mission n'a de sens pour eux que s'ils peuvent en percevoir clairement la finalité et le terme.

Alors que le Livre blanc sur la défense vient d'être publié et que le projet de loi de programmation militaire doit être déposé sur le bureau de notre assemblée la semaine prochaine, il me paraît nécessaire d'évoquer maintenant deux sujets principaux : le rôle des Nations unies dans la gestion des crises et, à travers la situation de Bihac en mars et aujourd'hui de Gorazde, le délai de réaction des Nations unies face aux demandes d'intervention de la FORPRONU.

Le Livre blanc sur la défense consacre un chapitre entier à la nécessité de renforcer le rôle et les moyens des Nations unies dans la gestion des crises.

Il est avéré aujourd'hui que les Nations unies ne sont pas en mesure d'assumer dans des conditions convenables les multiples opérations internationales actuellement engagées. J'en prends pour preuve les difficultés qu'ont rencontrées tous les généraux que vous avez nommés à la tête de nos « casques bleus », monsieur le ministre d'Etat, et que vous avez sûrement choisis parce qu'ils vous apparaissaient comme les meilleurs à la fois pour leur compétence militaire et pour leur talent diplomatique.

Face à ce constat, le Livre blanc fixe trois orientations que je ne peux qu'approuver : d'abord assurer l'autorité politique du Conseil de sécurité et assurer une meilleure articulation des responsabilités entre l'échelon politique en charge des opérations de maintien de la paix et l'échelon qui assure leur mise en œuvre par des moyens militaires ; ensuite, renforcer l'expertise militaire qui est mise à la disposition du Conseil de sécurité ; enfin, subordonner la participation de nos unités à des conditions politiques et d'organisation qui soient clairement définies dès le départ.

Il faut accroître les responsabilités et les compétences des conseillers militaires du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et renforcer les moyens de communication, de suivi des crises et d'un renseignement fiable et rapide pour la conduite des opérations et la sécurité des militaires.

Monsieur le ministre d'Etat, pouvez-vous faire le point de l'avancement de ces propositions sur le pouvoir de décision final et sur l'efficacité de la chaîne de commandement ? Quelles dispositions notre pays a-t-il d'ores et déjà prises pour contribuer au renforcement de la capacité militaire des Nations unies ?

Après cette question générale, je voudrais insister sur un point particulier, à savoir les modalités d'exécution des missions, et plus précisément les règles d'engagement.

Je me félicite des conclusions du rapport de M. François Trucy, parlementaire en mission auprès du Premier ministre, qui, dans un rapport sans complaisance sur la participation de la France aux opérations de maintien de la paix, pose avec clarté et franchise les questions auxquelles une réponse rapide doit être apportée.

Parmi les 100 propositions qui concluent ce rapport, je voudrais évoquer celle qui prévoit que le secrétaire général de l'ONU doit, sous l'autorité du Conseil de sécurité, autoriser l'usage de la force contre ceux qui violent délibérément et de façon répétée la charte et les résolutions des Nations unies. Cette autorisation, déléguée à son représentant spécial présent sur le théâtre d'opérations, donne à celui-ci le pouvoir politique de décision à destination du commandant de la Force.

A l'occasion de la visite du détachement français à Bihac, le 15 mars dernier, M. le Premier ministre a, à juste titre, dénoncé la lourdeur du processus de décision des Nations unies. Il n'est pas acceptable, en effet, que les procédures prévues exigent plusieurs heures pour qu'une décision de riposte soit prise, car la riposte n'a plus alors ni sens ni effet. Les récents événements ont montré que l'intervention du Premier ministre avait, semble-t-il, été suivie d'un premier effet, mais, là aussi, il faut aller plus loin et je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer les mesures qui ont été prises pour faire en sorte que la sécurité et l'efficacité de nos forces soient mieux assurées.

Pour revenir au plan national, il me faut à nouveau insister sur le financement des opérations extérieures et ses répercussions sur le budget du ministère de la défense. Jusqu'à cette année, le surcoût de ces opérations était assuré par les crédits militaires de l'année en cours, c'est-à-dire en fait par le budget d'équipement. L'arbitrage du Premier ministre pour le collectif de 1993 a amorcé une nette correction de cette déplorable tradition. Il faut espérer qu'il en sera de même cette année et que, dans l'avenir, lorsqu'une décision d'intervention sera décidée par les plus hautes autorités de l'Etat, son financement sera prévu simultanément puisque l'expérience nous permet de connaître à l'avance le coût avec assez de précision compte tenu des effectifs engagés.

Enfin, au moment où va être discuté le projet de loi de programmation militaire, il nous faudra veiller à ce que cette loi comporte les moyens d'assumer les missions dans un cadre international, en particulier pour le renforcement de « l'interarmisation » et le développement de matériels plus « rustiques ».

Nul ne peut dire aujourd'hui si, au vu du bilan de son intervention en ex-Yougoslavie, l'ONU sera amenée à renouveler ou non ce type d'opération, mais l'accroissement des incertitudes politiques et l'instabilité en l'Europe, ou à ses marges, nous contraignent à nous préparer à participer à des missions de prévention des conflits ou de rétablissement de la paix, que ce soit sous l'égide totale de l'ONU ou sous l'autorité de l'OTAN ou de l'UEO. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit excellemment mon collègue Richard Cazenave tout à l'heure. C'est précisément la seule mission de la défense que le Livre blanc de 1994 a ajoutée à celles du Livre blanc de 1972. Il nous faut donc réfléchir, d'abord au plan national, puis avec nos partenaires, aux meilleures manières, c'est-à-dire aux manières à la fois les plus efficaces et les plus souples, de nous préparer à ces missions et de les conduire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vais essayer, en accord avec M. le ministre de la défense, d'apporter, aussi brièvement que possible, quelques réponses aux questions qui ont été soulevées par les différents orateurs.

Je me suis trouvé en grande communauté de pensée avec l'intervention du président Giscard d'Estaing. Je ne citerai que quelques têtes de chapitre.

Nous sommes bien d'accord pour concentrer nos efforts, militaires en particulier, et notre présence sur le terrain, sur Sarajevo. C'est l'orientation qui a été fixée par le Premier ministre et que nous mettons en œuvre.

S'agissant de l'ouverture d'une ambassade qui en soit véritablement une, j'avais déjà répondu, monsieur le président, à votre attente dans mon intervention.

De la même manière, je partage tout à fait votre souhait d'établir avec la Russie une meilleure concertation et une meilleure coordination. C'est ce à quoi je m'efforce sur le plan bilatéral. J'envisage d'ailleurs de me rendre en Russie dans les prochaines semaines. Ce sera l'occasion d'aborder notamment de manière approfondie la situation dans l'ex-Yougoslavie.

De même, j'adhère tout à fait au rappel des principes et valeurs qui doivent être respectés dans le règlement de la crise bosniaque : intégrité de la Bosnie-Herzégovine, refus du nettoyage ethnique, refus des conquêtes par la force. Ce sont bien là des principes qui figurent explicitement dans le plan d'action de l'Union européenne auquel nous ne cessons de nous référer aujourd'hui.

Enfin, je suis tout à fait d'accord pour que nous suggérons à nos partenaires de l'Union européenne une plus forte implication dans l'œuvre de reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. C'est déjà le cas à Sarajevo, je l'ai dit. Ce sera aussi le cas à Mostar, où l'Union européenne prendra directement la responsabilité de l'administration de la zone. Elle a même déjà désigné son représentant.

Vous m'avez posé plus précisément une question sur le tribunal chargé d'instruire les crimes de guerre qui a été institué par une résolution du Conseil de sécurité. Onze juges ont été élus, dont un Français. Il s'agit du procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Jorda. Un procureur adjoint est en place. Un procureur avait été désigné, mais le titulaire a démissionné. Son remplaçant devrait être très prochainement désigné. Le tribunal a également adopté ses règles de procédure et de preuves, qui vont d'ailleurs tout à fait dans le sens de ce que nous souhaitons, puisque ces règles de procédure permettront, même en l'absence des accusés, la mise en accusation publique pouvant donner lieu à un mandat d'arrêt international. Tous les problèmes de financement ne sont pas réglés - il y a encore quelques divergences sur les modes de contribution - mais une solution provisoire a été trouvée, qui permet de boucler les accords de siège et de recruter les collaborateurs nécessaires au fonctionnement du tribunal. Je pense donc pouvoir dire que, d'ici à l'été, le tribunal entrera effectivement en fonctions. La France, pour sa part, s'efforcera de raccourcir les délais.

Je remercie M. Cazenave qui, lui aussi, a apporté son soutien à l'action du Gouvernement. Là encore, nous convergions très largement sur l'analyse et sur les objectifs et, notamment, sur l'affirmation selon laquelle seul un règlement politique peut permettre de sortir de cette crise, au-delà de la nécessaire fermeté.

J'ai pris intérêt à ses réflexions sur la stabilité en Europe. En particulier, associé à l'Union de l'Europe occidentale les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, qui sont d'ores et déjà associés à l'Union européenne, est une idée que le gouvernement français a mise en avant dès le mois de novembre avec son partenaire allemand. Il a été un peu difficile de convaincre nos partenaires. Cette proposition est apparue, au départ, comme contradictoire ou concurrente de celle du partenariat pour la paix qui a été discutée au sommet de l'Alliance atlantique au mois de janvier. Nous avons fini par convaincre nos amis qu'elle était complémentaire et non pas concurrente, et je crois que, les 9 et 10 mai prochains, lors de la session ministérielle de l'Union de l'Europe occidentale, nous pourrions aboutir à un accord sur ce point et faire une proposition concrète aux pays intéressés, intéressés au sens fort du terme car, chaque

fois que nous rencontrons les responsables polonais, hongrois, ou ceux d'autres pays d'Europe centrale et orientale, ils nous expriment leur très forte motivation pour cette association.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'intervention de M. Hage qui, à bien des égards, se situe dans une autre logique que la nôtre. Je voudrais simplement le rassurer : la diplomatie française n'a pas été paralysée - telle a été d'ailleurs la tonalité générale du débat que de le reconnaître - et en tout cas pas par le traité de Maastricht, qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre, je le rappelle. On fait donc porter à ce malheureux traité tous les péchés du monde...

M. André Fanton. Il en a déjà assez en lui même !

M. le ministre des affaires étrangères. ... alors qu'il n'a pas encore pu développer toutes ses potentialités. J'espère que nous les verrons s'exprimer dans les mois qui viennent.

Qu'une conférence de stabilité sur le développement de l'Europe et notamment de l'ex-Yougoslavie soit nécessaire, j'en suis d'accord, et cela figure explicitement dans le plan d'action de l'Union européenne qui prévoit une conférence de Londres II, puis une conférence de Londres III, au fur et à mesure que le processus de paix aura progressé.

Je ne veux pas anticiper sur un autre débat qui sera conduit par le ministre d'Etat, celui sur la loi de programmation militaire, mais je ne peux tout de même pas laisser M. Hage mélanger la question des essais nucléaires et celle de la non-prolifération.

Le premier objectif de la diplomatie française, je l'ai dit notamment lors de mon voyage en Extrême-Orient, c'est la non-prolifération. C'est la prolifération des armes nucléaires qui menace aujourd'hui l'équilibre et la stabilité du monde. C'est la raison pour laquelle nous faisons du renouvellement du traité de non-prolifération en 1995 une priorité, renouvellement sans condition et sans limite de temps, et aucun alibi ne doit être invoqué pour refuser le renouvellement de ce traité de non-prolifération. Nous sommes, par ailleurs, favorables à la conclusion d'un traité interdisant les essais nucléaires...

M. Jean-Michel Boucheron. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... à condition que cela n'entrave pas la force de modernisation de notre propre force de dissuasion, qui a besoin d'essais complémentaires, comme le Gouvernement l'a dit à plusieurs reprises.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. M. Hage a rappelé ma déclaration selon laquelle la France compte sur une Turquie forte, prospère et démocratique. Cela signifie-t-il qu'il espère une Turquie faible, misérable et non démocratique ? Je réitère ma déclaration. Je crois que la France a tout intérêt à une Turquie forte, prospère et démocratique, ce qui ne m'a pas empêché, bien entendu, de dire que nous désapprouvions la situation faite aux députés kurdes et que nous préconisons une approche politique de la question kurde. Nos amis turcs ont parfaitement entendu ce langage.

Je ne vais pas non plus entrer dans un débat sur l'Algérie. S'agissant de l'allègement de la dette, la France a déjà dit quelles étaient ses intentions et elle s'efforce de mobiliser tous ses partenaires en ce sens.

M. Le Déaut a fait une fort longue intervention...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oh oui !

M. le ministre des affaires étrangères. ... que je ne vais pas reprendre point par point. Il a commencé par nous faire un mauvais procès, auquel M. Boyon a d'ailleurs répondu avant même que je ne le fasse. Vous vous êtes étonné, monsieur le député, que ce débat ne vienne qu'aujourd'hui. Nous sommes tout d'abord au début de la session, permettez-moi de vous le faire remarquer, et, comme M. Boyon l'a rappelé, dès le 18 février, nous paraissions, M. Léotard et moi-même, devant la commission des affaires étrangères et la commission de la défense réunies pour informer, comme il se doit naturellement, la représentation nationale.

J'ai beaucoup apprécié la vigueur que, pour ma part, j'ai trouvée nouvelle, mais peut-être me trompé-je, avec laquelle vous avez dénoncé l'agression serbe.

M. André Fanton. Ça, c'est juste !

J'aurais aimé entendre un tel langage avant le mois d'avril 1993... Ce n'était pas à l'époque la ligne de la France ou du gouvernement français autant que je m'en souviens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous avez ensuite rendu hommage à l'action de la France durant toute cette période, avec d'ailleurs une mémoire très sélective.

M. Jean-Yves Le Déaut. Non, non !

M. le ministre des affaires étrangères. Votre hommage était nominatif jusqu'au mois d'avril 1993 puis est devenu collectif au-delà.

M. André Fanton. M. Le Déaut est un collectiviste !

M. Francis Delattre. C'est un manichéen !

M. le ministre des affaires étrangères. Enfin, peu importe. C'est la règle du jeu. Permettez-moi simplement de faire remarquer que, si nous en sommes aujourd'hui là où nous en sommes, si un tournant a pu être pris dans ce conflit à partir du mois de février, si Sarajevo, petit à petit, péniblement, pas assez vite, revit néanmoins, c'est bien - je le dit sans forfanterie - à l'action de l'actuel gouvernement, soutenu par son actuelle majorité, que nous le devons, et à personne d'autre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je voudrais aussi rectifier une petite erreur que vous avez faite, me semble-t-il, en dénonçant notre incapacité à réouvrir l'aéroport de Tuzla. Je parle sous le contrôle de M. Léotard : l'aéroport de Tuzla est bien ouvert et l'objectif que nous nous étions fixé a été atteint.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il est pilonné !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous avez évoqué la Chine. Je suis persuadé qu'on en parlera demain et je ne vais donc pas ouvrir le débat aujourd'hui. Permettez-moi de vous dire qu'en la matière il faut être très prudent avec la morale.

M. André Fanton. Surtout quand on est socialiste !

M. le ministre des affaires étrangères. Quelle était la situation au mois d'avril dernier ? Nous ne nous parlions plus. Mais pour des questions de morale ou pour des questions de vente d'armes à Taiwan ? (« Très bien ! » sur les bancs du Rassemblement pour la République.) Il faudrait tout de même préciser les choses et ne pas mettre la morale là où elle n'a souvent pas grand-chose à faire.

Enfin, j'ai bien noté votre souhait de voir la conférence sur la stabilité réussir. J'interprète cela comme un encouragement et un soutien au Gouvernement, ce qui est peut-être un scoop dans ce débat.

M. Boyon a fort opportunément rappelé que le Parlement n'avait jamais manqué d'informations sur cette crise de l'ex-Yougoslavie, et je l'en remercie.

Je m'associe bien entendu à l'hommage qu'il a rendu à la grande efficacité de nos armées. Je l'avais fait moi-même à la tribune. Je crois qu'il a utilisé, pour caractériser le comportement de nos « casques bleus », les deux mots qui conviennent : compétents et enthousiastes. Il suffit d'ailleurs de voir comment on les réclame partout où c'est difficile, parce qu'ils ont fait leurs preuves sur le terrain, et c'est parfois une pression à laquelle il faut savoir résister. Que cette mission soit risquée, nous en avons eu, hélas ! la preuve sur le terrain. Qu'il faille préciser les missions assignées à nos contingents, mieux peut-être que ce n'est fait, c'est vrai, dans certaines résolutions du Conseil de sécurité, j'en suis d'accord. J'ai expliqué moi-même tout à l'heure qu'à Gorazde en particulier, comme l'a dit François Léotard, il fallait préciser la mission assignée à nos « casques bleus » avant que se déploie sur le terrain une force des Nations unies.

Vous avez ensuite évoqué, monsieur le député, le nécessaire renforcement du rôle et des moyens des Nations unies dans la gestion des crises. Nous avons fait un certain nombre de propositions au secrétaire général des Nations unies sur ce thème dans le cadre de ce qu'il a appelé l'« Agenda pour la paix ». Nous avons notamment suggéré une nouvelle organisation du département du maintien de la paix avec un renforcement de la présence militaire, notamment française, et c'est actuellement en cours. La réforme n'est pas encore arrivée à son terme et le secrétariat général continue à y travailler.

Vous avez enfin évoqué le problème des procédures de décision à l'intérieur de la chaîne de l'ONU en rappelant la lettre que M. Balladur avait adressée au secrétaire général au moment des incidents de Bihac. J'ai pu moi-même faire le point de cette question hier avec le représentant spécial du secrétariat général, M. Akashi, qui était à Paris. Comme je vous l'ai indiqué, une amélioration spectaculaire a été enregistrée puisque là où il avait fallu plus de quatre heures à Bihac, il a fallu moins d'une demi-heure à Gorazde.

M. Akashi, représentant spécial, a décidé tout récemment de déléguer sa propre responsabilité, qu'il a reçue du secrétaire général, au commandant de la FORPRONU sur le terrain, le général de Lapresle. Vous voyez qu'il y a eu là des progrès significatifs et que les demandes que nous avons formulées ont été entendues.

Même si la gestion, comme on dit dans un mauvais langage, de cette tragédie de l'ex-Yougoslavie nous laisse amers les uns et les autres d'un certain point de vue, la France, j'en ai la conviction profonde, a fait tout son devoir et n'a pas de leçons à recevoir dans ce domaine.

Quand je me déplace à l'étranger, ce qui m'arrive souvent, j'entends de nombreux conseils : il faudrait faire ceci ou cela, il faudrait aller plus vite. Mais qui agit ? La France !

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Elle a agi d'abord par sa présence militaire, et nous nous associons tous, bien sûr, à l'hommage qui a été rendu à nos soldats qui, trop souvent, ont payé le prix du sang. Elle a agi ensuite par sa présence humanitaire, à la fois grâce aux organisations non gouvernementales françaises qui sont sur le terrain et grâce à un effort financier. Nous sommes avec nos partenaires de l'Union européenne ceux qui contribuent le plus à l'aide humanitaire dans le monde. On entend parfois beaucoup les autres, mais qui paie ? C'est l'Union européenne. Elle a agi enfin sur le plan

diplomatique par les multiples initiatives qui ont été rappelées tout à l'heure, à la fois par les orateurs et par moi-même.

Aujourd'hui encore, la France essaie d'être en pointe dans ce dossier. Elle ne se résigne pas. Le résultat - j'y verrais peut-être un signe, de façon trop optimiste -, c'est que, me semble-t-il, aussi bien dans cette assemblée, si j'en juge par les interventions qui ont été faites cet après-midi, que dans l'opinion publique, il y a une sorte sinon de consensus, du moins d'accord national. Et je tiens, moi aussi, à saluer la façon dont l'opinion publique française a réagi avec un esprit de générosité, et surtout avec beaucoup de sang-froid.

Il arrive souvent, lorsque je discute de cette question avec mes partenaires européens, à Bruxelles ou à Luxembourg, qu'on m'interroge et qu'on me dise : « Mais la présence des soldats français sur le terrain n'est-elle pas un enjeu politique en France ? Est-elle acceptée ? Est-elle comprise ? Le fait que vous ayez eu tant de morts, trop de morts, ne provoque-t-il pas une sorte de réaction négative ? » Les Français, tout en s'inclinant évidemment devant la mémoire des soldats disparus, ont compris qu'il y avait là un prix à payer. C'est le signe d'une maturité et d'un courage de l'opinion publique, qui se sont traduits dans le présent débat, au cours duquel l'action que nous menons a recueilli - c'est ainsi que je l'ai perçu - un très large accord de l'assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Le débat est clos.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 12 avril 1994, de M. Didier Mathus et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les atteintes au pluralisme dans l'audiovisuel.

La proposition de résolution, n° 1072, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

J'ai reçu, le 12 avril 1994, de M. Michel Destot et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution sur les propositions de directives du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (n° E 211), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1073, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

J'ai reçu, le 12 avril 1994, de M. Didier Migaud et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution relative à la proposition modifiée de directive du Conseil concernant la liberté de gestion et de placement des fonds collectés par les institutions de retraite (n° E 205), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1074, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

5

DÉPÔT DE RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 8 avril 1994, de M. Philippe Auberger, un rapport n° 1070 fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1992 n° 914.

J'ai reçu, de M. Christian Daniel, un rapport n° 1077 fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi modifiant le code de la consommation en ce qui concerne la certification des produits industriels et des services et la commercialisation de certains produits alimentaires n° 976.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, de M. Jean-Michel Couve, un rapport n° 1076, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de résolution de M. Pierre Pascalon tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'hôtellerie n° 687.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 12 avril 1994, de M. Robert Pandraud, un rapport d'information n° 1078 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 1^{er} au 31 mars 1994 (document E224 à E232).

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI MODIFIÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 12 avril 1994, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, après déclaration d'urgence, relative à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises.

Cette proposition de loi, n° 1079, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 13 avril 1994, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion et vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution par MM. Malvy, Bocquet, d'Attilio, Ayraut, Balligand, Annette, Bartolone, Bataille, Bateux, Beauchaud, Michel Berson, Bois, Bonrepaux, Boucheron, Boulaud, Braine, Laurent Cathala, Darsières, Mme David, MM. Davoine, Defontaine, Derosier, Destot, Dray, Ducout, Dupilet, Durieux, Emmanuelli, Fabius, Floch, Fromet, Garmendia, Gata, Glavany, Guyard, Idiart, Jalton, Serge Janquin, Josselin, Kucheida, Labarrère, Le Déaut, Le Pensec, Le Vern, Massé, Mathus, Mellick, Mexandeu, Didier Migaud, Mme Neiertz, MM. Quilès, Rodet, Mme Royat, MM. Sicre, Schwartzberg, Vaillant, Asensi, Auchédé, Biessy, Braouezec, Brard, Brunhes, Carpentier, Colliard, Gayscot, Gerin, Grandpierre, Gremetz, Hage, Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Jambu, MM. Lefort, Marchais, Merciera, Moutoussamy, Pierna, Tardito, Chevènement, Fauchoit, Michel, Sarre, Zuccarelli.

A vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion en deuxième lecture :

- du projet de loi n° 957 relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale, à la procréation et au diagnostic prénatal.

M. Jean-François Mattei, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1057) :

- du projet de loi n° 961 relatif au respect du corps humain.

M. Jérôme Bignon, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 1062) :

- du projet de loi n° 962 relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

M. Jean-François Mattei, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1057).

Ces trois projets de loi font l'objet d'une discussion générale commune.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

TRANSMISSIONS DE PROPOSITIONS
D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 11 avril 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Proposition de règlement C.E. du Conseil relatif aux contributions financières de la Communauté au fonds international pour l'Irlande - COM (94) 60 FINAL (E 234).

Proposition de règlement C.E. du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits de la pêche - COM (94) 65 FINAL (E 235).

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Transports aériens
(Air France - emploi et activité -
équilibre financier - déréglementation - conséquences)

281. - 13 avril 1994. - M. François Asensi exprime à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur son inquiétude sur l'avenir d'Air France dans le cadre de la dérégulation européenne du transport aérien. La compagnie aérienne est confrontée à de graves difficultés en raison d'une politique de rentabilité financière, de la déréglementation et de certaines décisions de l'Etat français, notamment le rachat d'UTA. De combien pèse, aujourd'hui, cette mesure dans les difficultés financières d'Air France. Pourquoi les banques, qui profitent de l'endettement colossal de la compagnie en percevant 3,5 milliards de francs chaque année au titre des seuls intérêts, ne contribueraient-elles pas au redressement d'Air France. Un moratoire pour le versement de ces intérêts, des abandons de créances ainsi qu'un rééchelonnement de la dette ne doivent-ils pas être étudiés. Le 18 avril, à Bruxelles, sera négociée la troisième phase de la déréglementation du transport aérien. Il lui demande que le Gouvernement use de son droit de veto pour bloquer ce processus désastreux et demande un examen sérieux des conséquences de cette stratégie. Enfin, les 20 milliards de francs de fonds publics destinés à la recapitalisation d'Air France ne doivent-ils pas servir à la reconquête du trafic par la qualité du service et la préservation des effectifs, au lieu d'en faire un « solde de tout compte » préalable à la privatisation.

Matériels électriques et électroniques
(GEC-Alsthom - emploi et activité - La Courneuve)

282. - 13 avril 1994. - Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur les projets de la direction de GEC-Alsthom concernant la filière électromécanique. Actuellement, l'inquiétude grandit parmi les salariés et les organisations syndicales des établissements GEC-Alsthom, notamment de celui de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). En effet, des projets élaborés par la direction s'inscrivent dans une optique de restructuration et de délocalisation favorisée par l'Europe de Maastricht. Ces orientations auront des conséquences néfastes pour l'emploi et l'avenir même de la filière énergétique française. En conséquence, elle lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour maintenir et développer le site de La Courneuve et ce secteur technologique et industriel primordial pour l'indépendance nationale.

Élevage
(ovins - primes - conditions d'attribution -
montant - zones défavorisées - concurrence étrangère)

283. - 13 avril 1994. - M. Pierre-André Périssol appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du secteur de l'élevage ovin et les difficultés dont lui ont fait part les éleveurs de son département. En ce qui concerne la prime compensatoire de handicap, en effet, se pose le problème de la période de rétention de 100 jours. Cette période démarre actuellement à partir de la date limite de dépôt du dossier, fixée au 31 janvier. Cette situation comporte deux inconvénients : d'une part, la production arrive au même moment sur le marché, provoquant une baisse des prix, et, d'autre part, la vente se fait trop tardivement, avec une production dans un état d'engraissement avancé. Les éleveurs souhaitent en conséquence l'avancement et l'étalement de la période de vente. Ils proposent de fixer le début de la période de maintien du cheptel à la date de dépôt des dossiers et d'avancer cette période d'un mois afin qu'elle débute en décembre et non plus en janvier. Il souligne d'autre part la nécessité d'une revalorisation du montant de la prime compensatoire. Le taux de cette prime, maximal en zones de montagne, ne l'est

pas en zones désavantagées. Or la majorité de la production en France est réalisée dans ces zones. La France dispose d'une certaine marge de manœuvre qui lui est propre sur le nombre d'unités de gros bétail (UGB) primables, qui est aujourd'hui de 50 et pourrait s'élever à 60 selon le plafond européen. Il lui rappelle l'impact qu'aurait une telle mesure : un éleveur de moutons réalise aujourd'hui 60 p. 100 de son revenu grâce aux primes. Il attire enfin son attention sur la concurrence que subit ce secteur. La France ne produit plus que 40 p. 100 de sa consommation, et les importations, en provenance notamment de Nouvelle-Zélande, ne cessent d'augmenter. Il souhaiterait savoir en particulier si des mesures sont prévues afin de pallier les conséquences prévisibles de l'augmentation annoncée des importations en provenance des pays tiers (importations qui augmenteraient de 10 à 20 p. 100 en fonction des conditions faites à la Nouvelle-Zélande).

Sports
(installations sportives - hippodrome de Maisons-Laffitte - fermeture - conséquences)

284. - 13 avril 1994. - M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la fermeture de l'hippodrome de Maisons-Laffitte et sur les difficultés financières rencontrées par l'Institution des courses. L'Institution des courses, organisée en groupement d'intérêt économique (GIE Galop), a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 10 décembre 1992. Aux termes de ce protocole, GIE Galop s'est engagé à faire des économies et, à cette fin, à fermer au moins un hippodrome. Sa décision s'est portée sur l'hippodrome de Maisons-Laffitte. Cette fermeture, votée à l'unanimité, a été prise sans aucune concertation avec la ville de Maisons-Laffitte, le département des Yvelines et les professionnels, qui sont les premiers concernés : plus de 14 000 personnes ont signé une pétition contre la fermeture, dont plus de 180 jockeys et entraîneurs. Cette décision porte une atteinte grave à l'économie de la ville : plus de cent entreprises et un millier d'emplois sont menacés ; plus de 200 hectares sont affectés aux activités hippiques, soit près du tiers de la surface du territoire communal. La fermeture de l'hippodrome, aux dires mêmes du GIE Galop, permettrait de réaliser une économie de 8 millions de francs, somme minime par rapport aux enjeux des courses, qui dépassent 38 milliards de francs. Il suffirait que l'Etat accepte de ramener - comme la loi l'y autorise - à 70 p. 100 contre 71,9 p. 100 la part des enjeux qui revient aux joueurs pour que les problèmes des courses soient résolus sans que cela coûte un centime au budget de l'Etat. Des solutions peuvent être trouvées. La ville de Maisons-Laffitte, le département des Yvelines, la région Ile-de-France sont disposés à étudier toutes les solutions permettant le maintien de l'hippodrome en recherchant des économies et des ressources nouvelles. Des négociations se sont ouvertes à Chantilly et à Deauville et il serait inacceptable qu'elles ne puissent avoir lieu à Maisons-Laffitte, alors que cet hippodrome est en parfait état de fonctionnement et le plus fréquenté des trois. Il demande donc au Gouvernement de provoquer des négociations avec les parties intéressées pour trouver des solutions permettant le maintien de l'hippodrome.

Préretraites
(politique et réglementation - préretraite progressive - cumul avec l'exercice d'un mandat électoral)

285. - 13 avril 1994. - M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les dispositions législatives et réglementaires qui régissent la préretraite progressive dans le cadre de l'exercice de mandats électoraux. Selon les textes actuellement en vigueur, l'ouverture du droit à la préretraite progressive n'est pas offerte aux élus, dès lors que l'accomplissement d'un mandat est indemnisé avec déclaration aux organismes sociaux. Cette disposition est particulièrement contestable, tant sur le fond que sur le principe. En effet, une indemnité de fonction n'est pas une rémunération ; elle ne supporte pas de charges sociales analogues à celles qui correspondent à un salaire. Si l'indemnité fait bien l'objet d'une déclaration - parce qu'elle est assujettie à certaines cotisations -, elle ne saurait en aucun cas être assimilée à une rémunération. En outre, une telle restriction défavorise totalement l'ouverture du marché du travail vers d'autres potentialités humaines. En maintenant, contre leur gré, ceux qui souhaitent bénéficier du droit à la préretraite progressive, on empêche la libération de nombreux emplois, qui pourraient être utilement redistribués aux nouveaux entrants. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaître son sentiment au sujet du problème évoqué et de lui indiquer les mesures susceptibles d'être retenues pour y apporter une solution.

Bourses d'études
(enseignement secondaire - paiement - modalités - réforme - conséquences)

286. - 13 avril 1994. - M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de transfert des bourses des collèges aux caisses d'allocations familiales. Cette intention du Gouvernement, si elle était effectivement mise en œuvre, consisterait en un versement direct des bourses de collège aux parents au début de chaque année scolaire. Or cela risquerait de porter un grave préjudice aux enfants des familles se trouvant en situation de précarité. En effet, le dispositif actuellement en vigueur, en accordant aux collèges la possibilité de prélever directement le montant de la bourse, allège d'autant les frais de cartine trimestriels. En outre, il est établi que les familles connaissant des difficultés financières rencontrent, pour la plupart d'entre elles, des problèmes de gestion de leurs finances, qui relèvent de leur fait. Il est ainsi à craindre que le versement global et direct du montant de la bourse en début d'année scolaire n'entraîne à coup sûr une restriction de l'accès au service de demi-pension qui, pour les plus démunis, a toutes les fonctions d'un service social. C'est pourquoi il lui paraît indispensable de maintenir la possibilité de prélèvement direct par les collèges afin de continuer à assurer aux enfants des familles les plus modestes au moins un repas équilibré par jour. C'est, en tout état de cause, l'avis quasi unanime des responsables des collèges. Il souhaite donc que les intentions du Gouvernement lui soient précisées dans ce domaine et qu'on lui fasse connaître les garanties qui pourraient être apportées en faveur des familles les plus démunies.

Construction aéronautique
(Eurocopter - emploi et activité - hélicoptère NH 90)

287. - 13 avril 1994. - M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur le problème du maintien du programme NH 90 de construction d'hélicoptères gros porteurs de la catégorie 9-10 tonnes par la société Eurocopter. Eurocopter, société de construction aéronautique, implantée à Marignane dans les Bouches-du-Rhône, et à La Courneuve dans le département de Seine-Saint-Denis, s'est hissée au premier rang mondial pour la construction et l'exportation d'hélicoptères, et reste le principal concurrent des Américains dans ce domaine. Sur le plan de l'emploi, la société Eurocopter représente, pour l'année 1994, 7 000 salariés dans les deux usines et près de 11 000 par l'intermédiaire de ses sous-traitants. En 1992, suite à l'effondrement du marché des hélicoptères militaires, la société a déjà dû mettre en place un plan d'adaptation de ses effectifs. L'avenir de l'entreprise et des sites de Marignane et de La Courneuve reste étroitement lié à l'industrialisation de l'hélicoptère Tigre, au développement du programme NH 90 et à sa commercialisation dans ses versions militaires et civiles. En effet, le NH 90, que nous construisons dans le cadre d'une coopération européenne avec les Allemands, les Hollandais et les Italiens, demeure une nécessité économique, militaire et stratégique qui n'est plus à démontrer. C'est pourquoi il avait reçu l'aval des précédents gouvernements sous la précédente législature. Tout retard dans ce programme, qui semble en parfaite adéquation avec l'esprit du « livre blanc sur la défense », obligerait à terme nos armées à s'approvisionner sur le marché américain. Cela reviendrait à créer une situation de monopole, à leur profit, dans le domaine des hélicoptères gros porteurs, qui marquerait alors un coup d'arrêt à la coopération industrielle européenne. Au nom de tous les employés dont l'avenir est suspendu à sa décision, il lui demande instamment s'il va prendre un engagement ferme sur le maintien, et sans aucun retard, du programme NH 90 en l'inscrivant définitivement dans la loi de programmation. De surcroît et afin d'éviter le recours à un second plan social serait-il prêt à donner son accord pour la mise en fabrication d'au moins dix hélicoptères Super-Puma dans le cadre du soutien à l'industrie, suivant une procédure analogue à celle adoptée dans le passé pour les Super-Frelon.

Sang
(don du sang - donneurs particulièrement méritants - distinction officielle - conditions d'attribution)

288. - 13 avril 1994. - M. Bernard Derosier rappelle à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, qu'un arrêté du 12 janvier 1981, paru au Journal officiel du 8 février 1981, a autorisé la délivrance de dis-

inctions officielles en faveur des donneurs de sang qui ont effectué plus de dix, vingt-cinq ou cinquante dons. Les nombreuses associations de donneurs de sang que compte ce pays se félicitent de la reconnaissance que l'on accorde à ces donneurs bénévoles et estiment que de telles mesures sont de nature à encourager le civisme des citoyens et à attirer de nouveaux donneurs, ce qui est certainement très utile lorsque l'on sait que la plupart des hôpitaux sont confrontés à des pénuries de sang. Cependant, les mêmes associations s'étonnent et regrettent que l'on n'accorde pas une distinction particulière aux personnes qui auraient donné plus de cent fois leur sang, c'est-à-dire quatre fois par an pendant vingt-cinq ans. Outre qu'une telle mesure ne serait qu'une juste marque de reconnaissance à l'égard de ces généreux donateurs désintéressés, elle contribuerait certainement à résoudre la pénurie chronique de sang à laquelle il faisait allusion. Aussi lui demande-t-il si elle envisage de prendre des mesures qui iraient dans ce sens.

Ministères et secrétariats d'Etat

*(économie : structures administratives -
centre d'étude et de recherche en matière de fraude économique -
création - implantation - Nevers)*

289. - 13 avril 1994. - M. Didier Boulaud attire l'attention de M. le ministre du budget sur le centre d'étude et de recherche en matière de fraude économique, qui devait être implanté à Nevers. Effectivement, il est regrettable d'apprendre que ce centre, le CERFE, ne sera plus localisé à Nevers comme prévu. Ce projet, fruit d'une longue réflexion au sein de l'administration centrale depuis les années 1990 et 1991, prenait ainsi en compte l'intérêt national et le besoin d'aménagement du territoire. Pour Nevers et la Nièvre, il s'agissait d'un projet qui s'inscrivait dans un plan de développement suivi depuis le début des années 80 : désenclavement, renforcement de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, création d'activités tertiaires. Aujourd'hui, on parle de la création de ce centre à Lyon. Cependant, les travaux de construction sont déjà fort avancés à Nevers. Le bâtiment conçu de façon ultramoderne pour accueillir un laboratoire, outil de la recherche scientifique, se retrouverait utilisé pour accueillir un service administratif des douanes. C'est plus que dommage. Aussi lui demande-t-il comment il envisage l'avenir de ce bâtiment détourné de son projet initial auquel la ville de Nevers et la Nièvre étaient très attachées.

Charbon

*(Houillères du Dauphiné -
emploi et activité - perspectives)*

290. - 13 avril 1994. - La région Rhône-Alpes a pris l'initiative d'organiser une journée-debat sur le thème : « La filière anthracite, une chance pour Rhône-Alpes ». Des représentants de Charbonnages de France et de la SERS (Société des électrodes et réfractaires de Savoie) du groupe Pechiney devaient participer à cette journée. Ils en auraient été empêchés par le ministère de l'industrie. M. Didier Migaud demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur s'il est bien vrai que son cabinet est à l'origine de l'absence des représentants de ces entreprises. Si cela était le cas, il tient à déplorer vivement cette attitude. En effet, alors même que les élus de la Matheysine et les représentants des mineurs sont appelés par le Gouvernement au dialogue, ce dernier montre que sa conception du dialogue se résume à exiger l'adhésion à ses propres positions. Une récente suppression d'une circonscription de délégués mineurs aux Houillères du Dauphiné, sans que la situation ait évolué depuis le dernier arrêté préfectoral de 1993, relève de la même attitude provocatrice. Le débat organisé par la région a montré l'intérêt et les qualités de l'anthracite du Dauphiné pour ses applications dans l'industrie de l'aluminium ou encore ses possibilités de graphitisation. Au-delà du problème de l'intérêt du maintien de l'exploitation de l'extraction de l'anthracite du Dauphiné, il lui demande d'accepter que cette question ne soit pas réduite à sa seule dimension économique. En effet, compte tenu de ce que représente encore la mine dans le bassin d'emploi de la Matheysine, c'est réellement le problème de la survie d'une région qui se trouve posée. Il y a là une occasion de concrétiser des intentions louables affichées en matière de maintien de l'activité dans les zones rurales sensibles. Il sollicite à nouveau le Gouvernement pour que la fermeture des Houillères du Dauphiné ne puisse être envisagée avant la réalisation d'un véritable plan d'accompagnement alliant la poursuite des efforts d'industrialisation au désenclavement routier de cette région considéré comme nécessaire et devant être préalable à une meilleure industrialisation.

Tabac

(SEITA - emploi et activité - Strasbourg)

291. - 13 avril 1994. - M. Marc Reynmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation de l'usine de production de cigares de la SEITA à Strasbourg. Aujourd'hui, la branche cigares de la SEITA a un potentiel surdimensionné par rapport aux besoins et du fait de la modernisation de la production. Le plan social mis en place prévoit, de plus, un effort important sur le développement commercial. Seul l'avenir nous dira si ce effort est à même de résoudre les difficultés. La reconquête de parts de marché par la baisse de taxes sur les cigares, taxes supérieures à celles de nos voisins européens, est un élément du maintien des 206 emplois de l'usine de Strasbourg, située au cœur du marché européen. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la stratégie du Gouvernement dans un secteur où le rôle de l'Etat est prédominant.

Enseignement supérieur

(fonctionnement - filières technologiques - Haute-Savoie)

292. - 13 avril 1994. - M. Michel Meylan appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nécessaire développement des formations universitaires en Haute-Savoie. Figurant parmi les principaux départements industriels de la région Rhône-Alpes, la Haute-Savoie accuse paradoxalement un retard en matière d'enseignement supérieur, et ce malgré l'effort constant des collectivités locales ces dernières années pour constituer un pôle universitaire à vocation essentiellement technologique. Afin d'être en mesure de répondre aux besoins croissants en formation de la population et des entreprises du département, il estime indispensable de renforcer et d'élargir les structures et les cycles universitaires existants. Elu de la vallée de l'Arve, qui abrite un phénomène unique de concentration industrielle dans le secteur du décolletage, il souligne plus particulièrement l'intérêt de s'appuyer sur un tel développement pour entreprendre un effort spécifique en faveur de la formation des jeunes et de la formation permanente destiné à favoriser, à partir de filières nouvelles, la reconversion et l'adaptation des entreprises de cette vallée à des technologies complémentaires. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures susceptibles d'être mises en œuvre par le ministère pour, d'une part, assurer au profit de la Haute-Savoie un rééquilibrage des moyens en termes de filières et de créations de postes et, d'autre part, mettre à profit en complémentarité avec le site universitaire d'Annecy le savoir-faire industriel de ce département pour développer des formations technologiques créatrices d'emplois.

Transports urbains

*(RATP - fonctionnement -
grève du 7 avril 1994 - conséquences)*

293. - 13 avril 1994. - M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la gravité des incovenients imposés aux usagers du réseau de la RATP lors de la grève déclenchée par les syndicats de cet organisme le 7 avril dernier. Les autorités de tutelle ne sauraient, en effet, tolérer davantage que ces syndicats puissent provoquer, sans coup férir, la paralysie quasi totale du réseau des transports parisiens et méconnaître aussi impudemment l'une des caractéristiques mêmes du service public qu'ils prétendent défendre, à savoir sa continuité. De tels moyens, utilisés en réalité pour la sauvegarde d'intérêts corporatistes et catégoriels, paraissent d'autant moins acceptables pour l'opinion que les salariés de la RATP bénéficient d'une sécurité d'emploi tout à fait enviable dans la conjoncture actuelle et que leurs conditions de travail ont fait récemment l'objet d'aménagements tendant à accroître leurs responsabilités et à améliorer leur déroulement de carrière. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les modalités des retenues pécuniaires qui interviendront à l'égard des grévistes ainsi que son point de vue sur l'opportunité de l'institution d'un service minimum à la RATP.

*Enseignement technique et professionnel
(BTS-BTS d'opticien-lunetier - examen -
conditions de déroulement - candidats originaires de Fougères)*

294. - 13 avril 1994. - Mme Marie-Thérèse Boisseau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions du déroulement de l'examen du BTS d'opticien-lunetier préparé à l'école Fizeau de Fougères (Ille-et-Vilaine). Alors qu'il était prévu que les épreuves se dérouleraient sur place, après que le recteur d'académie en eut fait la demande au service inter-académique des examens et des concours, ce dernier se rétracte à quelques semaines de l'examen en imposant aux étudiants de se rendre à Paris. Il apparaît que cette décision crée une discrimination regrettable entre les candidats de Fougères et du Choletais, d'une part, et tous les autres candidats, d'autre part, qui passeront, quant à eux, l'examen dans leurs écoles ou à moins de 15 kilomètres de celles-ci. En outre, cette mesure fait naître chez les élèves de BTS un motif de préoccupation supplémentaire lié aux frais non prévus de déplacement et de logement entraînés par la décision du SIEC. Cette tension ne peut être que préjudiciable au bon déroulement des épreuves. Pour toutes ces raisons, elle demande quelles mesures il entend adopter afin de ne pas compromettre les chances de réussite à l'examen de ces candidats et s'il ne serait pas possible qu'un déplacement des professeurs soit envisagé.

*Transports routiers
(ambulanciers - revendications - Somme)*

295. - 13 avril 1994. - M. Alain Gest attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation des ambulanciers du département de la Somme. En effet, depuis le mois de novembre 1993,

les CPAM de la Somme ont considérablement limité les règlements aux ambulanciers. Par ailleurs, elles refusent aujourd'hui une grande partie des prises en charge de transports sanitaires effectués sur prescription médicale, appellent les assurés à utiliser leurs véhicules personnels et les médecins à ne plus prescrire de transports sanitaires. De ce fait, la situation de ces entreprises est devenue extrêmement précaire. Il semble que ces mesures résultent d'une initiative particulière des CPAM du département de la Somme, en contradiction avec le décret du 6 mai 1988 en vigueur en la matière. En application du principe d'égalité des assurés, il demande qu'elle obtienne le retour à une situation normale.

*Boissons et alcools
(eaux-de-vie - régime fiscal - cotisations sociales)*

296. - 13 avril 1994. - M. Xavier de Roux attire l'attention de M. le ministre du budget sur les conséquences à tirer de la mise en place des dispositions nouvelles de la mutualité sociale agricole. Celle-ci a fait apparaître, notamment pour les régions viticoles, des difficultés tenant au fait que, l'assiette des cotisations sociales étant la même que celle de l'imposition sur le bénéfice tiré de l'exploitation, les variations de l'assiette imposable entraînent une variation des cotisations sociales. Une solution d'étalement a été trouvée pour ces dernières ; mais ne serait-il pas plus simple de modifier une fois pour toutes la fiscalité liée au vieillissement des eaux-de-vie, puisque l'on sait que la cause principale de ces difficultés réside dans le déstockage d'eaux-de-vie conservées à titre d'épargne par le viticulteur ? Il lui demande s'il ne serait pas possible de soumettre à la seule taxation sur les plus-values la différence de valeur entre l'eau-de-vie entrée en vieillissement et l'eau-de-vie vendue vieillie.